

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2089

8 novembre 2006

SOMMAIRE

Acky International S.A., Luxembourg	100233	Financière du Cap Nord S.A., Luxembourg	100272
Alevest S.A., Capellen	100251	(Le) Fou du Roi, S.à r.l., Luxembourg	100228
Allied International Consultants, S.à r.l., Luxembourg	100271	GERES Investment, S.à r.l., Luxembourg	100240
Alzheimer Europe, A.s.b.l., Luxembourg	100258	Ger Log 1 S.A., Luxembourg	100246
Anasco Holding Company S.A., Luxembourg	100232	Ger Log 1 S.A., Luxembourg	100250
Anasco Holding Company S.A., Luxembourg	100234	GLL Management Company, S.à r.l., Luxembourg	100244
Anh-My S.A., Luxembourg	100227	Guy Kayser, S.à r.l., Bascharage	100231
Anjos Holding S.A., Luxembourg	100244	GWM Multi Manager Fund, Sicav, Luxembourg	100245
Anneaux Holding S.A., Luxembourg	100268	Hydro Taillandier - Wester, S.à r.l., Bettembourg	100257
Athena Advisory S.A.H., Luxembourg	100270	I/O Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	100235
Athena II Advisory S.A.H., Luxembourg	100270	Immofinanz S.A., Luxembourg	100226
Baycross Europe S.A., Luxembourg	100227	ING Multi-Strategies Fund II, Sicav, Luxembourg	100250
Beverly Hills Club, S.à r.l., Luxembourg	100231	ING Multi-Strategies Fund, Sicav, Luxembourg	100245
Bijouterie Hopp Anne, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	100269	Indian Investment Company, Sicav, Luxembourg	100245
Bijouterie Hopp Anne, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	100269	Indosuez Capital Luxembourg S.A., Luxembourg	100267
Bijouterie Hopp Anne, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	100269	International Colombes, S.à r.l., Luxembourg	100250
Bijouterie Hopp Anne, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	100269	IVG European Core+Office, Sicav, Luxembourg	100251
Bijouterie Hopp Anne, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	100269	IXIS Asset Management Global Associates S.A., Luxembourg	100251
Bijouterie Hopp Anne, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	100269	IXIS International Funds (Lux) I, Sicav, Luxembourg	100251
Buildco Krakow S.A., Luxembourg	100272	Job Partner, S.à r.l., Luxembourg	100271
Buildco Poznan S.A., Luxembourg	100270	Joie Participations S.A., Luxembourg	100256
Caffé Latte, S.à r.l., Luxembourg	100228	Jungers S.C.l., Schiffange	100254
Calliope S.A., Luxembourg	100271	Keep Cool S.A., Bertrange	100242
Casa Milano, S.à r.l., Luxembourg	100231	Laurette, S.à r.l., Luxembourg	100228
Celog, S.à r.l., Luxembourg	100232	Legg Mason Worldwide, Sicav, Luxembourg	100252
Churer Investitionsgesellschaft A.G., Luxembourg	100242	Leumi Global Managers Fund, Sicav, Luxembourg	100253
Cinequity, S.à r.l., Capellen	100253	Lux LN S.A., Olm	100234
Cinequity, S.à r.l., Capellen	100256	LuxEnvironnement S.A., Mamer	100267
COFIPRI, Compagnie Financière Privée S.A., Luxembourg	100230	MC Immo Lux S.A., Pétange	100229
CR Entertainment S.A., Luxembourg	100243	MGE Hellenic Investments, S.à r.l., Luxembourg	100227
Déclic S.A., Luxembourg	100232	Multiworld, Sicav, Howald-Hesperange	100233
EHI Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	100235	Night Club 23, S.à r.l., Luxembourg	100231
Ekbacken Holding S.A., Luxembourg	100244	Nord Finance S.A., Strassen	100229
Elodee S.A.	100230	Ocean View S.A., Luxembourg	100245
Euroclass Multimedia Holding S.A., Luxembourg	100243	Omnium d'Investissements Immobiliers S.A., Luxembourg	100228
European Food Ingredients S.A., Strassen	100241	Omnium d'Investissements Immobiliers S.A., Luxembourg	100229
European Food Ingredients S.A., Strassen	100242		
Finagra S.A.H., Luxembourg	100266		

Palonne S.A., Luxembourg	100244	TaxiRent S.A., Luxembourg	100233
PCC Invest S.A., Strassen	100231	Thelux, S.à r.l., Luxembourg	100227
Polesa S.A., Luxembourg	100236	Thelux, S.à r.l., Luxembourg	100228
Polesa S.A., Luxembourg	100240	Tourism Investments and Consulting Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg	100256
Pribinvest S.A.H., Luxembourg	100270	Tourism Investments and Consulting Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg	100257
Ressources S.A., Luxembourg	100268	Tres S.A., Luxembourg	100252
Schiller & Kaufmann S.A., Luxembourg	100270	Unionpart S.A., Luxembourg	100253
Schlassgewan S.A., Luxembourg	100235	Uniseal Holding S.A., Luxembourg	100226
Société Civile Immobilière de la Pétrusse, Luxembourg	100257	V.H.K. S.A., Strassen	100229
Sogefilux S.A.H., Luxembourg	100271	Vendome Participations Holding S.A., Luxembourg	100241
Solar Screen International S.A., Mamer	100231	Vobitrade S.A., Luxembourg	100252
Supergems Holding S.A., Luxembourg	100241	Worldselect One, Sicav, Howald-Hesperange ...	100267
Surveico S.A., Junglinster	100271	Worldselect, Sicav, Howald-Hesperange	100268
T.E.K., Technics, Engineering & Know How International S.A., Bertrange	100243	Yernik S.A., Luxembourg	100272
Tasquinha, S.à r.l., Pétange	100234		

IMMOFINANZ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 117, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 86.809.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue en date du 10 septembre 2006 que:

1) L'assemblée décide à l'unanimité de transférer son siège social de L-1466 Luxembourg, 4-6, rue Jean Engling à L-1371 Luxembourg, 117, Val Sainte-Croix.

2) L'assemblée décide à l'unanimité de nommer en remplacement des administrateurs démissionnaires:

- Maître Grégoire Rincourt, né le 2 avril 1957 à Paris 19^e demeurant professionnellement à F-75008 Paris, 91, boulevard de Courcelles;

- Monsieur Michel-Henri Prost Oller, né le 1^{er} février 1943 à Oran (Algérie) demeurant professionnellement à F-75008 Paris, 91, boulevard de Courcelles;

- ROWLEY TRADING CORPORATION, située et ayant son siège social à Panama City (République de Panama), Calle 53 Este Urb. Marbella, Torre Swiss Bank-Piso 2.

3) L'assemblée décide à l'unanimité de révoquer le commissaire au compte GRAHAM TURNER S.A., avec siège social à Tortola, Iles Vierges Britanniques et de nommer en son remplacement:

La société à responsabilité limitée ARTEFACTO, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 87.962.

5) L'assemblée décide que les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.

Pour la société IMMOFINANZ S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2006, réf. LSO-BU05919. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102989.3//29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

UNISEAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 75.180.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2006, réf. LSO-BU05226, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNISEAL HOLDING S.A.

DMC, S.à r.l. / EFFIGI, S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

Signature / Signature

(103127.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2006.

BAYCROSS EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R. C. Luxembourg B 38.292.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2006, réf. LSO-BU03442, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(101213.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2006.

ANH-MY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 102.093.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 11 septembre 2006

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 septembre 2006:

- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg, Président;

- Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg;

- Monsieur Thomas James Buchan Scott, avocat, demeurant au 28, King Street, SW1Y6XA, Londres, Grande-Bretagne.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 septembre 2006:

- AUDIEX S.A., Société Anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2006, réf. LSO-BU04292. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102701.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

THELUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 83.490.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2006, réf. LSO-BU06059, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2006.

THELUX, S.à r.l.

Signature

(102705.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

MGE HELLENIC INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 11, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 99.856.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique le 22 juin 2006

- Acceptation de la démission de Monsieur Cristiano Ronchi avec effet au 31 août 2005.

- Acceptation de la démission de Madame Julia Calabrese avec effet au 23 juin 2006.

Sont nommés gérants, leurs mandats prenant fin lors de l'approbation des comptes annuels au 31 mars 2008:

- M. Stefano Stroppiana, leasing director, demeurant au 35, Via Giacomo Trevis, Rome, Italie.

- M. Vittorio Pisante, homme d'affaires, demeurant 32, Voukourestiou Str. 106 71 Athènes, Grèce.

- M. Ioannis Delikanakis, ingénieur, demeurant 32, Voukourestiou Str. 106 71 Athènes, Grèce.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2006, réf. LSO-BU04954. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102719.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

THELUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 83.490.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2006, réf. LSO-BU06060, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2006.

THELUX, S.à r.l.

Signature

(102706.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

LE FOU DU ROI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 6, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 68.679.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2006, réf. LSO-BS11741, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 26 septembre 2006.

Signature.

(102717.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

LAURETTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2230 Luxembourg, 71, rue du Fort Neipperg.
R. C. Luxembourg B 98.521.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2006, réf. LSO-BS11715, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 26 septembre 2006.

Signature.

(102720.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

CAFFE LATTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26, rue Edward Steichen.
R. C. Luxembourg B 99.718.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2006, réf. LSO-BS11718, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 26 septembre 2006.

Signature.

(102722.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

OMNIUM D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 20.526.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Luxembourg le 12 septembre 2006

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et en se prévalant de l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire de ce jour et conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et à l'article 10 des statuts, décide de déléguer tous ses pouvoirs en ce qui concerne la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Monsieur Enan Raouf El-Galaly, 3, Isis Street, Heliopolis, Cairo, Egypt, qui portera le titre d'Administrateur-Délégué et qui par sa seule signature pourra engager valablement la société.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2006, réf. LSO-BU03108. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102746.4//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

OMNIUM D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 20.526.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 12 septembre 2006 à Luxembourg

L'Assemblée prend acte de la démission de Venkatachalam Venkataraman, H.P. Kothary et Karnail Singh Cheema, de leur poste d'administrateur de la société.

L'Assemblée nomme en remplacement au poste d'administrateur:

- Monsieur Enan Raouf El-Galaly, président, 3, Isis Street, Heliopolis, Cairo, Egypt;
- Madame Margrete Monir Gorgy, executive director, Strand Vej 25, 8000 Aarhus, Denmark;
- Monsieur Guy Glesener, conseiller juridique, 36, rue Seimetz, L-2531 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2007.

Conformément à l'article 10 des statuts et l'article 60 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'Assemblée Générale autorise le Conseil d'Administration à déléguer tous ses pouvoirs en ce qui concerne la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Monsieur Enan El-Galaly qui portera le titre d'Administrateur-Délégué et qui par sa seule signature pourra engager valablement la société.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2006, réf. LSO-BU03110. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102746.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

V.H.K. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 50.163.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2006, réf. LSO-BU04260, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(102723.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

NORD FINANCE, Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 37.445.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2006, réf. LSO-BU04256, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(102726.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

MC IMMO LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4761 Pétange, 23, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 104.402.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 11 septembre 2006

Le siège social de la société est transféré du 2, rue de l'Hôtel de Ville à L-4782 Pétange au 23, route de Luxembourg à L-4761 Pétange.

L'assemblée a accepté la démission de Monsieur Salvatore Calderaro, Madame Antoinette Genon et Monsieur Jean-Christophe Calderaro de leur fonction d'administrateur de la société. L'assemblée a également accepté la démission de M. Salvatore Calderaro de sa fonction, d'administrateur-délégué.

L'assemblée a nommé comme nouveaux administrateurs:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, né le 28 septembre 1948 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, né le 24 juillet 1948 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
- Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques, né le 12 janvier 1955 à Cesena (Italie), demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Le mandat des nouveaux administrateurs prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes au 31 décembre 2011.

L'assemblée a également accepté la démission de la société EMAXAME-EUROPEAN MANAGEMENT AGENCY de ses fonctions de commissaire aux comptes.

Est nommé comme nouveau commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2006:

- AUDIEX S.A., Société Anonyme, 57, avenue de la Faiencerie, Luxembourg.

Luxembourg, le 13 septembre 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2006, réf. LSO-BU03506. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(102727.3//31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

ELODEE S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 77.619.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} août 2006

Première résolution

L'assemblée décide de proroger les fonctions d'administrateur de Monsieur Abdelhamid Derguiani né le 19 octobre 1969 à Thionville, demeurant à F-57290 Fameck, rue de Verdun, 1.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de proroger les fonctions d'administrateur et administrateurs-délégués de Monsieur Mahmoud Derguiani, né le 24 décembre 1962 à Arris, demeurant à F-57290 Fameck, rue du Général Henry, 54 et Madame Nadine Carelle, née le 26 mai 1967 à Dudelange, demeurant à F-57290 Fameck, rue du Général Henry, 54.

Troisième résolution

L'assemblée décide de proroger les fonctions de commissaire aux comptes de la FIDUCIAIRE CGS avec siège à L-4170 Esch-sur-Alzette, boulevard J.-F. Kennedy, 26-28.

Ces résolutions sont mises aux voix et adoptées à l'unanimité.

Esch-sur-Alzette, le 1^{er} août 2006.

Pour extrait sincère et conforme à l'original

FIDUCIAIRE C.G.S.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2006, réf. LSO-BU05748. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102730.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

COFIPRI, COMPAGNIE FINANCIERE PRIVEE, Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 4.228.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg le 18 juillet 2006

L'assemblée prend acte de la démission de MM Sam Reckinger, Emile Vogt, Jacques Reckinger et René Schlim de leur poste d'administrateurs ainsi que de la FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG en tant que commissaire aux comptes.

L'assemblée nomme comme nouveaux administrateurs dans la société:

- Monsieur Lou Huby, directeur honoraire de la CE e.r. 23, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg;
- Monsieur Pierre Schmit, licencié en sciences économiques, 23, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg;
- Madame Gabrielle Schneider, manager, 23, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

Et comme nouveau commissaire:

- la société AUDITEX, S.à r.l., 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en 2012.

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société, au 23, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2006, réf. LSO-BU03106. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102741.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

100231

PCC INVEST S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 87.648.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2006, réf. LSO-BU04253, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(102731.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

NIGHT CLUB 23, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 23, rue de Strasbourg.
R. C. Luxembourg B 63.713.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2006, réf. LSO-BU00679, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 26 septembre 2006.

Signature.

(102733.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

SOLAR SCREEN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8221 Mamer, 1, rue Cunégonde.
R. C. Luxembourg B 22.286.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2006, réf. LSO-BU00677, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 26 septembre 2006.

Signature.

(102735.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

BEVERLY HILLS CLUB, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2417 Luxembourg, 6, rue de Reims.
R. C. Luxembourg B 69.908.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2006, réf. LSO-BU00676, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 26 septembre 2006.

Signature.

(102736.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

CASA MILANO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 89, rue d'Eich.
R. C. Luxembourg B 110.052.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2006, réf. LSO-BU00674, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 26 septembre 2006.

Signature.

(102738.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

GUY KAYSER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4917 Bascharage, rue de la Continentale.
R. C. Luxembourg B 84.785.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2006, réf. LSO-BU06098, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 26 septembre 2006.

Signature.

(102760.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

ANASCO HOLDING COMPANY S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 14.859.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire en date du 13 juin 2006

Messieurs Albert Solaman Nassar, Bassam Albert Nassar, et Mesdames Roula A. Nassar, Nouhad Haidar El-Khazen Nassar et Sana A. Nassar sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 3 ans. La société SEMAAN, GHOLAN & CIE est réélue Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 3 ans.

Pour la société ANASCO HOLDING COMPANY S.A.

CREDIT AGRICOLE LUXEMBOURG CONSEIL S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2006, réf. LSO-BR09861. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102750.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

DECLIC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2531 Luxembourg, 36, rue Seimetz.

R. C. Luxembourg B 50.424.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 26 juin 2006 à Luxembourg

L'Assemblée renouvelle pour une période de 6 ans le mandat de M. Guy Glesener et de Mme Marie-Gilberte Raus-Loutsch et décide de ne pas renouveler le mandat de M. Maximilien Burg, administrateur et administrateur délégué ni celui de la société FIDAC, commissaire aux comptes.

L'Assemblée décide de nommer en remplacement M. Jacques Tordoor, employé privé, demeurant à Aubange, 14, rue des Hironnelles, au poste d'administrateur et la société AUDITEX, S.à r.l. au poste de commissaire aux comptes (siège social 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg).

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2012.

L'Assemblée prend également acte de la nouvelle adresse de M. Guy Glesener au 36, rue Seimetz, L-2531 Luxembourg.

L'Assemblée décide de transférer le siège social du 133, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg au 36, rue Seimetz, L-2531 Luxembourg.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2006, réf. LSO-BT06904. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102752.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

CELOG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.394,68.

Siège social: L-1126 Luxembourg, 26, rue d'Amsterdam.

R. C. Luxembourg B 28.470.

Société à responsabilité limitée constituée en date du 15 juillet 1988 par-devant Maître Joseph Kerschen, notaire de résidence à Luxembourg.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 août 2006

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social en date du 30 août 2006:

1) Madame Rossi Ania, épouse Centrone, demeurant à L-1420 Luxembourg, 141A, avenue Gaston Diederich, née le 14 janvier 1961, N° Matricule, 1961 0114 329, donne sa démission en tant que gérant technique, avec effet immédiat.

2) Est désigné gérant technique, avec effet immédiat, Monsieur Centrone Giuseppe, demeurant à L-1420 Luxembourg, 141A, avenue Gaston Diederich, né le 8 octobre 1949.

3) La S.à r.l. CELOG, est valablement engagée par la seule signature de l'associé unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

G. Centrone

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2006, réf. LSO-BU00667. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102771.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

100233

TaxiRent S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 10, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 39.098.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des Actionnaires du Vendredi 4 juin 2004

1. L'Assemblée prend note de la démission de Monsieur Alphonse Johanns demeurant boulevard Grande-Duchesse Charlotte n° 75 à L-1331 Luxembourg comme Administrateur ainsi que de Monsieur Sébastien Cravatte demeurant rue de Neufchâteau n° 5A à B-6600 Bastogne en tant qu'Administrateur-délégué et Administrateur.

Par vote spécial l'Assemblée élit un nouveau conseil d'administration qui se présente comme suit:

- Irène Rasquin, Administrateur et Administrateur-délégué demeurant rue des Prés n° 22 à L-4880 Lamadelaine;
- Nicole Diderrich, Administrateur, demeurant rue de Félix de Blauchausen n° 8 à L-1243 Luxembourg;
- Guy Decker, Administrateur, demeurant route de Mersch n° 117A à L-7432 Gosseldange;
- Marcel Ernzer, Administrateur, demeurant rue des Prés n° 22 à L-4880 Lamadelaine.

L'Assemblée décide à l'unanimité de donner signature individuelle à Monsieur Marcel Ernzer.

2. L'Assemblée prend note de la démission de Monsieur Guy Decker demeurant route de Mersch n° 117 à L-7432 Gosseldange en tant que Commissaire aux Comptes et décide à l'unanimité de réélire Philippe Guillaume demeurant rue de Rochette n° 7 à B-6723 Habay-la-Vieille comme Commissaire.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont valables jusqu'au 4 juin 2010, c.à d. l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice se terminant au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société TaxiRent S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2006, réf. LSO-BU04604. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102756.3//26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

MULTIWORLD, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Howald-Hesperange, 33, rue de Gasperich.
R. C. Luxembourg B 76.862.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale tenue en date du 20 août 2006 a approuvé les états financiers au 31 décembre 2005.

L'Assemblée Générale a ratifié la cooptation de Madame Tina Wilkinson, domiciliée 33, rue de Gasperich, L-5826 Howald-Hesperange, et cooptée lors du Conseil d'Administration du 1^{er} mars 2006 pour continuer le mandat d'Administrateur laissé vacant par Madame Annyse Guillaume.

L'Assemblée Générale a décidé de renouveler le mandat de:

- Monsieur Marc Raynaud, Président,
- Monsieur Georges Engel, Administrateur, et de
- Madame Tina Wilkinson, Administrateur,

pour un terme d'un an venant à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2007.

L'Assemblée Générale a reconduit le mandat de PricewaterhouseCoopers en sa qualité de Réviseur d'Entreprises de la Société pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2007.

Pour extrait conforme

Pour MULTIWORLD

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2006, réf. LSO-BU04699. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102757.3//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

ACKY INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 68.659.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2006, réf. LSO-BU05124, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2006.

Signature.

(102763.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

100234

ANASCO HOLDING COMPANY S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 14.859.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 14 juin 2006

1. De donner pouvoir à Mesdames Sana A. Nassar et Roula A. Nassar de signer conjointement au nom de la société.

Pour la société ANASCO HOLDING COMPANY S.A.

CREDIT AGRICOLE LUXEMBOURG CONSEIL S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2006, réf. LSO-BS10240. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102759.4//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

LUX LN S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,-.

Siège social: L-8393 Olm, 53, rue de Capellen.

R. C. Luxembourg B 82.800.

Société anonyme constituée en date du 12 juin 2001 par-devant Maître Alex Biel notaire de résidence à Capellen.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 29 mai 2006

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 29 mai 2006:

1) Mademoiselle Saida Akachar, demeurant à L-8393 Olm, 53, rue de Capellen, donne sa démission comme administrateur avec effet immédiat.

2) Monsieur DaCosta Gonçalves Carlos, demeurant à L-8340 Olm, 71A, boulevard Schuman, est nommé administrateur avec effet immédiat. Son mandat prend fin à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Olm, le 29 mai 2006.

T. Kovalchuk / M. Rodrigues Gonçalves / C. DaCosta Gonçalves.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2006, réf. LSO-BS11739. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102762.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

TASQUINHA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4735 Pétange, 1, rue Jean-Baptiste Gillardin.

R. C. Luxembourg B 108.502.

Société à responsabilité limitée constituée en date du 24 mai 2005 par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 janvier 2006

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social en date du 25 janvier 2006:

1) Mademoiselle Agostinho Silva Ana Rita, née le 5 août 1982, à Santiago du Cacem (P), demeurant à L-4735 Pétange, 5, rue J.B. Gillardin, cède 25 (vingt-cinq) de ses parts sociales à Monsieur Da Costa Oliveira José Domingo, né le 14 juillet 1958, à Sao Paulo (BR), demeurant à L-4571 Oberkorn, 84, rue de la Gare, et 10 (dix) de ses parts sociales à Madame Novaes Oliveira Caria, née le 19 septembre 1963 à Americana (BR), demeurant à L-4571 Oberkorn, 84, rue de la Gare.

2) Monsieur De Jesus Goncalves Mario, né le 23 novembre 1956, à Paialvo (P), demeurant à L-4735 Pétange, 1, rue J.B. Gillardin, cède la totalité de ses 15 (quinze) parts sociales à Madame Novaes Oliveira Caria, précitée.

3) Les parts sociales de la S.à r.l. TASQUINHA sont désormais réparties de la façon suivante:

Mademoiselle Agostinho Silva Ana Rita, précitée	50 parts
Monsieur Da Costa Oliveira José Domingo, précité.	25 parts
Madame Novaes Oliveira Caria, précitée	25 parts
Total	100 parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2006, réf. LSO-BQ00335. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102773.3//27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

100235

EHI LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 97.908.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société datées du 31 août 2006 que M. Jan Rottiers a démissionné de son mandat de gérant avec effet immédiat.

Le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

- Mme Sonja Linz; et
- M. Georges Deitz.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2006, réf. LSO-BU05302. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102764.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

I/O LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 38.351.900,-.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 102.131.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution de l'associé unique du 31 août 2006 que:

- Mme Sonja Linz, née à Bettembourg (Luxembourg), le 10 avril 1958, résidant 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg,

a été nommée gérant de la société en remplacement de Monsieur Jan Rottiers, né le 31 octobre 1964 à Naples, Italie, résidant au 20, rue Paul Medinger, L-2142 Luxembourg, démissionnaire.

Le mandat du nouveau gérant est à durée indéterminée.

- Le siège social de la société est transféré au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2006, réf. LSO-BU02120. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102774.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

SCHLASSGEWAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 21, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 40.292.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour l'exercice 2006,
tenue en date du 5 mai 2006 à Luxembourg, 21, avenue Victor Hugo*

Il résulte des décisions prises à l'unanimité par les actionnaires représentant la totalité du capital souscrit que:

1) La démission de l'administrateur, Monsieur Patrick Weinacht, avocat à la Cour demeurant à Luxembourg est acceptée;

3) Madame Françoise Kohn, administrateur de société demeurant à Luxembourg, , rue Batty Weber, est nommée au poste d'administrateur devenu vacant, pour la continuation du mandat restant.

5) Madame Jeanne Hermes, demeurant à Mondercange, 25, Cité Jacques Steichen, est nommée au poste de commissaire aux comptes, pour la continuation du mandat restant.

Luxembourg, le 5 mai 2006.

Le Conseil d'Administration

Signature

son représentant

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2006, réf. LSO-BU05134. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102796.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

POLESA S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 80.028.

In the year two thousand six, on the thirty of August.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of POLESA S.A., a société anonyme, stock company having its registered office at Luxembourg, 23, avenue Monterey, R.C.S. Luxembourg section B number 80.028, incorporated by deed established on the 28th of December 2000, published in the Mémorial C number 639 of the 16th of August 2001.

The meeting is presided by Mr Marc Limpens, employé privé, 23, avenue Monterey à Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr Benoît Vogt, employé privé, 23, avenue Monterey à Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Harald Charbon, employé privé, 23, avenue Monterey à Luxembourg.

The chairman requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 3,200 (three thousand two hundred) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Increase of the corporate capital by an amount of EUR 6,144,210.- (six millions one hundred and forty-four thousand two hundred and ten Euro) so as to raise it from its present amount of EUR 32,000.- (thirty-two thousand Euro) to EUR 6,176,210.- (six millions one hundred and seventy-six thousand two hundred and ten Euro) by the issue of 614,421 (six hundred and fourteen thousand four hundred and twenty-one) new shares having a par value of EUR 10.- (ten Euro) each the whole to be paid by contribution in kind.

2.- Subscription and payment of the 614,421 new shares by NORAUTO BENELUX S.A. a Belgium company by contribution in kind consisting of 9.300 shares representing 99.99% of the capital of POREM a company with registered office in Poland, and 19,999 shares of representing 99.99% of the capital of POREA a company with registered office in Poland.

3.- Suppress of the authorised capital.

4.- Subsequent amendment of the article 3 of the articles of incorporation.

5.- Amendment of the article 5 of the articles of incorporation to be read as follows:

«The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object All matters not expressly reserved to the general meeting by Law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors. The board of directors may elect a chairman; in the absence of the chairman, another director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex, phone or telefax.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote. The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the corporation in connection therewith to one or more directors, managers or other officers; they need not be shareholders of the company.

Delegation of the day-to-day management to a member of the board of directors is subject to a previous authorization by the general meeting.

The company will be bound either by the individual signature of the delegated of the board of directors, or by the joint signature of two administrators. For the case where the general assembly decides to establish various categories of administrators, by the joint signature of an administrator of category A and an administrator of category B.

Each administrator and all the administrators can take part in the meetings of the council by conference call, telephone or any other similar means of communication resulting in all the people taking part in the council can include themselves/understand mutually. In this case, the members concerned will be supposed to have taken part in person in the meeting.»

6.- Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to increase the corporate capital by an amount of EUR 6,144,210.- (six millions one hundred and forty-four thousand two hundred and ten Euro) so as to raise it from its present amount of EUR 32,000.- (thirty-two thousand Euro) to EUR 6,176,210.- (six millions one hundred and seventy-six thousand two hundred and ten Euro) by the issue of 614,421 (six hundred and fourteen thousand four hundred and twenty-one) new shares having a par value of EUR 10.- (ten Euro) each the whole to be paid by contribution in kind.

Second resolution

The meeting decides to admit to the subscription of the new shares NORAUTO BENELUX S.A., with registered office at B-1070 Bruxelles, Paepsem Business Park, boulevard Paepsem 20.

Intervention - Subscription - Payment

There appeared NORAUTO BENELUX S.A., represented by Mr Marc Limpens prenamed by virtue of a proxy given under private seal here attached, who declares that these new shares have been fully paid up through a contribution in kind of shares, as follows:

- 9300 shares, of a par value of 500 PLN, issued by POREM, having its registered seat at ul. Jubilerska 10, 04-190 Varsovie, Poland, representing 99.99% of its current entire corporate share capital;
- 19,999 shares, of a par value of 500 PLN issued by POREA, having its registered seat at ul. Jubilerska 10, 04-190 Varsovie, Poland, representing 99.99% of its current entire corporate share capital;
- it is the sole full owner of such shares and possessing the power to dispose of such shares, legally and conventionally freely transferable;
- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of such shares be transferred to him;
- the transfers of such shares are effective today without qualification and the agreement's deed have been already signed, proof thereof having been given to the undersigned notary;
- all further formalities shall be carried out in the respective countries, that is to say Poland and Luxembourg, in order to duly formalise the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

Auditor's report

In accordance with articles 32-1 and 26-1 (1) of the Luxembourg companies' law such contribution in kind has been supervised by Mr Jean-Bernard Zeimet, an independent auditor (Réviseur d'Entreprise), and its report dated August 30, 2006 concludes as follows:

Conclusion:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur totale des actions à émettre en contrepartie.»

Pro rata contribution tax payment exemption request

Considering that it concerns an increase of the share capital of a Luxembourg company by a contribution in kind consisting of at least 65% (in this case 99.99%) of all outstanding shares of financial stock companies (société de capitaux) having each their financial stock companies (société de capitaux) having each their registered office in an European Union State (Poland), the company expressly requests the pro rata fee payment exemption on basis of Article 4.2 of the Luxembourg law of December 29, 1971, as modified by the law of December 3, 1986, which provides for a fixed rate registration tax perception in such a case.

Third resolution

The general meeting decides to suppress the authorised capital of the company.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend the Article three of the Articles of Incorporation to read as follows:

«**Art. 3.** The corporate capital is fixed at six millions one hundred and seventy-six thousand two hundred and ten Euro (EUR 6,176,210.-), divided into six hundred seventeen thousand six hundred and twenty-one (617,621.-) shares with a par value often Euro (EUR 10.-) each.

The shares may be in registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

The company may repurchase its own shares under the conditions provided by Law.»

Fifth resolution

The general meeting decides to amend the article 5 of the articles of incorporation to be read as follows:

«**Art. 5.** The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by Law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors. The board of directors may elect a chairman; in the absence of the chairman, another director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex, phone or telefax.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote. The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the corporation in connection therewith to one or more directors, managers or other officers; they need not be shareholders of the company.

Delegation of the day-to-day management to a member of the board of directors is subject to a previous authorization by the general meeting.

The company will be bound either by the individual signature of the delegated of the board of directors, or by the joint signature of two administrators. For the case where the general assembly decides to establish various categories of administrators, by the joint signature of an administrator of category A and an administrator of category B.

Each administrator and all the administrators can take part in the meetings of the council by conference call, telephone or any other similar means of communication resulting in all the people taking part in the council can include themselves/understand mutually. In this case, the members concerned will be supposed to have taken part in person in the meeting.»

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its capital increase at the fixed rate registration tax perception, have been estimated at about ten thousand Euro.

Retainer: Sufficient funds, equal at least at the amount as precised above for notarial fees are already at disposal of the undersigned notary, the contribution being made in kind.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille six, le trente août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme POLESA S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 23, avenue Monterey, R.C.S. Luxembourg section B numéro 80.028 constituée suivant acte reçu le 28 décembre 2000, publié au Mémorial C numéro 639 du 16 août 2001.

L'assemblée est présidée par Monsieur Marc Limpens, employé privé, 23, avenue Monterey à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Benoît Vogt, employé privé, 23, avenue Monterey à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Harald Charbon, employé privé, 23, avenue Monterey à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les 3.200 (trois mille deux cents) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation de capital à concurrence de 6.144.210 EUR pour le porter de son montant actuel de 32.000,- EUR à 6.176.210,- EUR par l'émission de 614.421 nouvelles actions d'une valeur nominale de 10,- EUR.

2. Souscription et libération des 614.421 nouvelles actions par NORAUTO BENELUX S.A., société de droit belge, ayant son siège social à Paepsem Business Park, boulevard Paepsem 20, B-1070 Bruxelles, par l'apport en nature de neuf mille trois cent (9.300) actions représentant 99,99% du capital de la société POREM, société de droit polonais avec siège social à ul. Jubilerska 10, 104-109 Varsovie, Pologne et par l'apport en nature de dix-neuf mille neuf cent quatre-vingts dix-neuf (19.999) actions représentant 99,99% du capital de la société POREA, société de droit polonais avec siège social à ul. Jubilerska 10, 104-109 Varsovie, Pologne.

3. Suppression du capital autorisé.

4. Modification subséquente de l'article 3 des statuts.

5. Modification de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence. Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, téléphone, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, téléphone ou téléfax.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation de la gestion journalière à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société sera engagée soit par la signature individuelle du délégué du conseil, soit par la signature collective de deux administrateurs. Pour le cas où l'assemblée générale décide d'établir différentes catégories d'administrateurs, par la signature collective d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B.

Chaque administrateur et tous les administrateurs peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call, par téléphone ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.»

6. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 6.144.210,- (six millions cent quarante-quatre mille deux cent dix euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 32.000,- (trente-deux mille euros) à EUR 6.176.210,- (six millions cent soixante-seize mille deux cent dix euros), par l'émission de 614.421 (six cent quatorze mille quatre cent vingt et une) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'admettre à la souscription des 614.421 (six cent quatorze mille quatre cent vingt et une) actions nouvelles NORAUTO BENELUX S.A., société de droit belge, ayant son siège social à Paepsem Business Park, boulevard Paepsem 20, B-1070 Bruxelles.

Intervention - Souscription - Libération

Est intervenue aux présentes NORAUTO BENELUX S.A., société de droit belge, ayant son siège social à Paepsem Business Park, boulevard Paepsem 20, B-1070 Bruxelles, représentée par Monsieur Marc Limpens prénommé en vertu d'une procuration sous seing privé demeurée annexée aux présentes, le quel a déclaré que les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par un apport en nature d'action, comme il suit:

- 9300 actions, d'une valeur nominale de 500 PLN, émises par POREM, ayant son siège à ul. Jubilerska 10, 04-190 Varsovie, Pologne; représentant 99,99% de l'intégralité de son capital social actuel;
- 19.999 actions, d'une valeur nominale de 500 PLN, émises par POREA, ayant son siège à ul. Jubilerska 10, 04-190 Varsovie, Pologne; représentant 99,99% de l'intégralité de son capital social actuel.

Il résulte de la procuration émise par rapporteur, que:

- il est le seul plein propriétaire de ces actions et possédant les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autre droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs;
- les transferts de parts sont effectivement réalisés sans réserves aujourd'hui et les conventions de cessions ont été déjà signées, preuve en ayant été apportée au notaire soussigné;
- toutes autres formalités seront réalisées dans les Etats respectifs, à savoir Pologne et Luxembourg aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Rapport du réviseur

Conformément aux articles 32-1 et 26-1 (1) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés, cet apport en nature a fait l'objet d'un rapport en date du 30 août 2006 établi par le Réviseur d'Entreprises indépendant Monsieur Jean-Bernard Zeimet, qui conclut comme suit:

Conclusion:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur totale des actions à émettre en contrepartie.»

Requête en exonération de paiement du droit proportionnel d'apport

Compte tenu qu'il s'agit de l'augmentation du capital social d'une société luxembourgeoise par apport en nature d'au moins 65% (en l'occurrence 99,99) de toutes les parts sociales émises par des sociétés de capitaux, ayant leur siège dans des Etats de l'Union Européenne (Pologne), la société requiert expressément l'exonération du paiement du droit proportionnel d'apport sur base de l'article 4.2 de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, qui prévoit en pareil cas le paiement du droit fixe d'enregistrement.

Troisième résolution

L'assemblée décide de supprimer le capital autorisé de la société.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à EUR 6.176.210,- (six millions cent soixante-seize mille deux cent dix euros), divisé en six cent dix-sept mille six cent vingt et une (617.621) actions de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Les actions sont nominatives.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence. Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent. Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, téléphone, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, téléphone ou téléfax.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation de la gestion journalière à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société sera engagée, soit par la signature individuelle du délégué du conseil, soit par la signature collective de deux administrateurs. Pour le cas, où l'assemblée générale décide d'établir différentes catégories d'administrateurs, par la signature collective d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B.

Chaque administrateur et tous les administrateurs peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call, par téléphone ou par tout autre moyen similaire de communication, ayant pour effet que toutes les personnes participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital au droit fixe d'enregistrement, s'élève à environ dix mille euros.

Provision: Une somme suffisante, égale, au moins, au montant des frais notariaux mentionné ci-avant est d'ores et déjà à la disposition du notaire soussigné, l'apport étant réalisé en nature.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise constate, que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: M. Limpens, B. Vogt, H. Charbon, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006, vol. 155S, fol. 26, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2006.

J. Elvinger.

(104022.3/211/290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2006.

POLESA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 80.028.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 43981 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2006.

J. Elvinger.

(104023.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2006.

GERES INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R. C. Luxembourg B 118.472.

Suivant la résolution du Conseil d'Administration de GERES INVESTMENT, S.à r.l. en date du 1^{er} août 2006, le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 20 septembre 2006.

BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.C.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2006, réf. LSO-BU05436. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102809.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

VENDOME PARTICIPATIONS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 57.348.

Rectificatif de l'extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 16 mai 2001

Le mandat de Monsieur Henri De Croy, en tant qu'Administrateur de Catégorie B, n'est pas renouvelé. Madame Fabienne Goffin et Messieurs Bernard Pache et Alain Mallart sont réélus Administrateurs de Catégorie A pour une nouvelle période de 6 ans. Messieurs Norbert Werner et Norbert Schmitz sont réélus Administrateurs de Catégorie B pour une nouvelle période de 6 ans. Monsieur Fons Mangen, domicilié au 147, rue de Warken, L-9088 Ettelbruck, est élu Administrateur de Catégorie B pour une période de 6 ans. Monsieur Eric Herremans est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Pour la société VENDOME PARTICIPATIONS HOLDING S.A.

N. Schmitz

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2006, réf. LSO-BT06824. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102776.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

SUPERGEMS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 50.401.

Rectificatif de l'extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 12 octobre 2001

Le mandat d'Administrateur de Monsieur Norbert Werner est venu à échéance et n'a pas été renouvelé. Messieurs Amish A. Mehta et Norbert Schmitz, sont réélus Administrateurs, pour une nouvelle période de 1 an. Monsieur Jean-Marie Poos est élu Administrateur, pour une période de 1 an, Administrateur. Monsieur Eric Herremans est réélu Commissaire aux Comptes, pour une nouvelle période de 1 an.

Pour la société SUPERGEMS HOLDING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2006, réf. LSO-BU00728. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102778.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

EUROPEAN FOOD INGREDIENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 71.298.

L'an deux mille six, le cinq septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EUROPEAN FOOD INGREDIENTS S.A., ayant son siège social à L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon, R.C.S. Luxembourg section B numéro 71.298, constituée suivant acte reçu le 13 août 1999, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 829 du 8 novembre 1999.

L'assemblée est présidée par Monsieur Willem Van Cauter, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à Strassen.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 3.250 (trois mille deux cent cinquante) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

Modification de l'article 4 des statuts (objet social) pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet le commerce, à l'exclusion du commerce de détail, mais y compris l'importation et l'exportation, de produits naturels de toute sorte ainsi que de produits industriels dans le sens le plus large.

Elle peut également participer par voie d'apport, de fusion, de souscription ou par tout autre moyen, à d'autres entreprises, associations, sociétés même si celles-ci ne se rapportent pas directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut de manière générale accomplir toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter la réalisation.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Résolution unique

L'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts (objet social) pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet le commerce, à l'exclusion du commerce de détail, mais y compris l'importation et l'exportation, de produits naturels de toute, sorte ainsi que de produits industriels dans le sens le plus large.

Elle peut également participer par voie d'apport, de fusion, de souscription ou par tout autre moyen, à d'autres entreprises, associations, sociétés même si celles-ci ne se rapportent pas directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut de manière générale accomplir toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter la réalisation.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: W. Van Cauter, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2006, vol. 155S, fol. 33, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2006.

J. Elvinger.

(104016.3/211/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2006.

EUROPEAN FOOD INGREDIENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Strassen.

R. C. Luxembourg B 71.298.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 44031 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2006.

J. Elvinger.

(104017.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2006.

KEEP COOL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Bertrange, 239, rue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 62.118.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2006, réf. LSO-BU05130, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2006.

Signature.

(102783.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

CHURER INVESTITIONSGESELLSCHAFT A.G., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 21, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 51.842.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour l'exercice 2005, tenue en date du 3 mai 2006 à Luxembourg, 21, avenue Victor Hugo

Il résulte des décisions prises par les actionnaires représentant la totalité du capital souscrit que:

1) La démission de l'administrateur, Monsieur Patrick Weinacht, avocat à la Cour demeurant à Luxembourg, est acceptée;

3) Madame Françoise Kohn, administrateur de société demeurant à L-2716 Luxembourg, 8, rue Batty Weber, est nommée au poste d'administrateur devenu vacant, pour la continuation du mandat restant.

Luxembourg, le 3 mai 2006.

Le Conseil d'Administration

Signature

son représentant

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2006, réf. LSO-BU05129. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102781.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

100243

EUROCLASS MULTIMEDIA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 67.071.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 juillet 2006 que:

i) Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Michele Canepa, employé privé demeurant professionnellement, 40, avenue de la Faïencerie, à L-1510 Luxembourg,
- Monsieur Riccardo Moraldi employé privé, demeurant professionnellement, 40, avenue de la Faïencerie, à L-1510 Luxembourg,
- Monsieur Herman Moors employé privé demeurant professionnellement, 40, avenue de la Faïencerie, à L-1510 Luxembourg,
- Monsieur Vincent Cormeau, employé privé demeurant professionnellement, 40, avenue de la Faïencerie, à L-1510 Luxembourg,
- Monsieur Paolo Del Bue, employé demeurant Via Chiusaretta, 4, à CH-6933 Muzzano (Suisse),
- Monsieur Rodolfo Zurcher, employé, demeurant Corso Pestalozzi, 4/A, à CH-6900 Lugan (Suisse).

ii) Sont nommés administrateurs-délégués:

- Monsieur Michele Canepa, employé privé demeurant professionnellement, 40, avenue de la Faïencerie, à L-1510 Luxembourg,
- Monsieur Herman Moors employé privé demeurant professionnellement, 40, avenue de la Faïencerie, à L-1510 Luxembourg.

Les mandats des administrateurs et des administrateurs-délégués prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes de l'exercice 2006.

Luxembourg, le 7 septembre 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2006, réf. LSO-BU01821. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102794.3//31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

T.E.K., TECHNICS, ENGINEERING & KNOW HOW INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Bertrange, 239, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 20.030.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2006, réf. LSO-BU05135, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2006.

Signature.

(102799.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

CR ENTERTAINMENT S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 100.720.

At the Annual General Meeting of shareholders held at the registered office of the Company on August 15th, 2006, it has been resolved the following:

1. To re-elect Mr James David Taylor and Mr Mikael Holmberg, as well as Mrs Nadine Gloesener, as directors of the board until the next annual general meeting.
2. To re-elect Mr Gilles Wecker as statutory auditor of the company until the next annual general meeting.

M. Holmberg / N. Gloesener / G. Wecker.

Lors de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue le 15 août 2006, il a été résolu ce qui suit:

1. De réélire Mess. James David Taylor et Mikael Holmberg, ainsi que Mme Nadine Gloesener comme administrateurs du Conseil d'Administration jusqu'à la prochaine assemblée générale.
2. De réélire Mons. Gilles Wecker comme commissaire aux comptes de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale.

M. Holmberg / N. Gloesener / G. Wecker.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2006, réf. LSO-BU04848. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(102844.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

100244

ANJOS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Capital social: USD 5.000.000,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 89.101.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires en date du 12 septembre 2006 que ELPERS & CO REVISEURS D'ENTREPRISES, S.à r.l. a été relevé de ses fonctions de Commissaire aux comptes.

KOHNEN & ASSOCIES, S.à r.l., avec adresse au 66, rue Marie-Adélaïde à L-2128 Luxembourg a été élu au poste de Commissaire aux comptes. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale de l'année 2012.

Luxembourg, le 12 septembre 2006.

R. P. Pels.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2006, réf. LSO-BU05487. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102786.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

EKBACKEN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 78.243.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 août 2006 que le mandat des administrateurs M. Roeland P. Pels, M. Bart Zech et Mme Anne Compère, et du commissaire aux comptes, GALINA INC. se terminant à l'Assemblée Générale Annuelle de 2005 est renouvelé jusqu'au 31 décembre 2006 avec effet rétroactif au 5 juillet 2005.

Luxembourg, le 8 août 2006.

B. Zech.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2006, réf. LSO-BU05490. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102790.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

GLL MANAGEMENT COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R. C. Luxembourg B 116.672.

Suivant la résolution du Conseil d'Administration de GLL MANAGEMENT COMPANY, S.à r.l. en date du 25 juillet 2006, le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 20 septembre 2006.

BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.C.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2006, réf. LSO-BU05437. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102810.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

PALONNE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1117 Luxembourg, 51, rue Albert 1^{er}.
R. C. Luxembourg B 75.480.

EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire sous seing privé du 26 juin 2006, que les actionnaires ont pris la résolution suivante:

L'assemblée décide de renouveler les mandats des administrateurs, à savoir:

Monsieur Jean-Michel Crauwels, Madame Patricia Tilmant et de Monsieur Eric Dernelen pour une durée de 6 ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR07913. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102825.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

GWM MULTI MANAGER FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R. C. Luxembourg B 115.479.

Suivant la résolution du Conseil d'Administration de GWM MULTI MANAGER FUND en date du 20 juillet 2006, le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 20 septembre 2006.

BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.C.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2006, réf. LSO-BU05448. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102826.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

INDIAN INVESTMENT COMPANY, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R. C. Luxembourg B 44.263.

Suivant la résolution du Conseil d'Administration de INDIAN INVESTMENT COMPANY en date du 21 juillet 2006, le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 20 septembre 2006.

BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.C.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2006, réf. LSO-BU05451. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102829.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

ING MULTI-STRATEGIES FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R. C. Luxembourg B 81.256.

Suivant la résolution du Conseil d'Administration de ING MULTI-STRATEGIES FUND en date du 19 juillet 2006, le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 20 septembre 2006.

BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.C.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2006, réf. LSO-BU05454. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102830.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

OCEAN VIEW S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 96.117.

At the Annual General Meeting of shareholders held at the registered office of the Company on August 15th, 2006, it has been resolved the following:

1. To re-elect Mr Russel Michel and Mr Mikael Holmberg, as well as Mrs Nadine Gloesener, as directors of the board until the next annual general meeting.
2. To re-elect Mr Gilles Wecker as statutory auditor of the company until the next annual general meeting.

M. Holmberg / N. Gloesener / G. Wecker.

Lors de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue le 15 août 2006, il a été résolu ce qui suit:

1. De réélire Messieurs Russel Michel et Mikael Holmberg, ainsi que Madame Nadine Gloesener comme administrateurs du Conseil d'Administration jusqu'à la prochaine assemblée générale.
2. De réélire Monsieur Gilles Wecker comme commissaire aux comptes de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale.

M. Holmberg / N. Gloesener / G. Wecker.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2006, réf. LSO-BU04844. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(102845.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

GER LOG 1 S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 113.075.

In the year two thousand six, on the eighteenth day of August.

Before Mr Jacques Delvaux, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of GER LOG 1 S.A., a company originally incorporated under the laws of Luxembourg, in the form of a société à responsabilité limitée, by a deed of Mr André-Joseph Schawchtgen, notary public residing in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg, dated 23 December 2005 and then turned by virtue of a deed of Mr Jean Seckler, notary public residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, dated 8 March 2006, into a société anonyme having its registered office at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, governed by the laws of Luxembourg and registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 113.075 (hereinafter referred to as the «Company»), and the articles of incorporation have been modified for the last time by a deed of the notary Jean Seckler on July 25, 2006.

The extraordinary general meeting was presided by Ms Samia Rabia, avocat à la Cour, professionally residing at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mrs Danielle Kolbach, Avocat à la Cour, professionally residing at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer, Mrs Audrey Jarretton, juriste, professionally residing at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman, the secretary and the scrutineer drew up the attendance list, which, after having been signed ne varietur by the proxyholder, the members of the board and the notary, will remain attached to the present deed together with the proxies and be submitted together with this deed to the registration authorities.

The chairman declared and requested the notary to record that:

I.- According to the attendance list, the shareholders representing the full amount of the share capital of five hundred and three thousand and nine hundred and sixty Euro (EUR 503,960.-) divided into forty thousand and three hundred and sixteen (40,316) shares of category A («A Shares») and ten thousand and eighty (10,080) shares of category B («B Shares»), being together with shares A, the «Shares») are validly represented at the meeting. The shareholders have consented to the holding of the meeting at short notice. The meeting could thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda.

II.- The agenda of the meeting was the following:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of four hundred and fifty-eight thousand and forty Euro (EUR 458,040.-) by the issuance of thirty-six thousand six hundred and forty-three (36,643) new A Shares having a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) each and nine thousand and one hundred and sixty-one (9,161) new B Shares having a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) each, so as to raise it from its current amount of five hundred and three thousand and nine hundred and sixty Euro (EUR 503,960.-), represented by forty thousand three hundred and sixteen (40,316) A Shares and ten thousand and eighty (10,080) B Shares of a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) each, to nine hundred sixty-two thousand Euro (EUR 962,000.-), represented by seventy-six thousand nine hundred and fifty-nine (76,959) A Shares and nineteen thousand two hundred and forty-one (19,241) B Shares of a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) each;

2. Subscription by IG LOG 2, S.à r.l., a company governed by the laws of Luxembourg and having its registered office at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg («Shareholder A») of thirty-six thousand six hundred and forty-three (36,643) new A Shares of a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) in consideration of a cash contribution amounting to three hundred sixty-six thousand four hundred and thirty Euro (EUR 366,430.-);

3. Subscription by UBERIOR EUROPE LIMITED, a company incorporated under the laws of Scotland and having its registered office at Level 1, Citymark, 150 Fountainbridge, Edinburgh EH3 9PE, Scotland («Shareholder B»), of nine thousand and one hundred and sixty-one (9,161) new B Shares of a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) each, in consideration of a cash contribution amounting to ninety-one thousand six hundred and ten Euro (EUR 91,610.-);

4. Subsequent amendment of the Article 5 of the articles of association of the Company so as to reflect the above increase of share;

5. Authorization to any lawyer of the law firm WILDGEN & PARTNERS to amend the share register of the Company and in general, to take all the necessary actions in relation to the resolutions to be taken in accordance with the present minutes;

6. Any other business.

The meeting having approved the chairman's statement and having been validly constituted and convened, it has deliberated and, by separate and unanimous vote, it has taken following special and ordinary resolutions:

First resolution

The general meeting resolved to increase the share capital of the Company by an amount of four hundred and fifty-eight thousand and forty Euro (EUR 458,040.-),

by the issuance of thirty-six thousand six hundred and forty-three (36,643) new A Shares having a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) each and nine thousand and one hundred and sixty-one (9,161) new B Shares having a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) each,

so as to raise it from its current amount of five hundred and three thousand and nine hundred and sixty Euro (EUR 503,960.-), represented by forty thousand three hundred and sixteen (40,316) A Shares and ten thousand and eighty (10,080) B Shares of a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) each,

to nine hundred sixty-two thousand Euro (EUR 962,000.-), represented by seventy-six thousand nine hundred and fifty-nine (76,959) A Shares and nineteen thousand two hundred and forty-one (19,241) B Shares of a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) each.

Second resolution

The general meeting resolved that the Company will issue thirty-six thousand six hundred and forty-three (36,643) new A Shares of a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) each, having the same rights and obligations as the existing A Shares.

The new A Shares will be issued against a payment in cash of three hundred sixty-six thousand four hundred and thirty Euro (EUR 366,430.-) fully paid in by the Shareholder A.

The general meeting resolved that the Company will issue nine thousand and one hundred and sixty-one (9,161) B Shares with a par value of ten Euro (EUR 10.-) each, having the same rights and obligations as the existing B Shares.

The new Shares B will be issued against a payment in cash of ninety-one thousand and six hundred and ten Euro (EUR 91,610) fully paid in by the Shareholder B.

Subscription and payment

I. Further appeared Ms Samia Rabia, avocat à la Cour, residing at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, acting in her capacity as duly appointed attorney of the Shareholder A by virtue of a power of attorney granted on 18 August two thousand and six.

The said proxy will remain attached to the present deed, after having been signed ne varietur by the proxyholder, the members of the board and the notary to be submitted together with this deed to the registration authorities.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the Shareholder A, prenamed, thirty-six thousand six hundred and forty-three (36,643) new A Shares and to make payment in full and in cash for such new A Shares, in an aggregate amount of three hundred sixty-six thousand four hundred and thirty Euro (EUR 366,430.-).

In consideration for the above-payment the Company will therefore issue thirty-six thousand six hundred and forty-three (36,643) new A Shares having a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) each, to the Shareholder A.

Thereupon the shareholders resolved to accept the said subscriptions and payments and to allot thirty-six thousand six hundred and forty-three (36,643) new A Shares having a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) each, to the Shareholder A.

Consequently, the Shareholder A will hold seventy-six thousand nine hundred and fifty-nine (76,959) A Shares of the Company.

II. Further appeared Mrs Danielle Kolbach, Avocat à la Cour, residing professionally at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, acting in his capacity as duly appointed attorney of the Shareholder B by virtue of a power of attorney granted on 17 August two thousand six.

The said proxy will remain attached to the present deed, after having been signed ne varietur by the proxyholder, the members of the board and the notary to be filed at the same time with the registration authorities.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the Shareholder B, prenamed, nine thousand one hundred and sixty-one (9,161) new B Shares and to make payment in full and in cash for such new B Shares in an aggregate amount of ninety-one thousand six hundred and ten Euro (EUR 91,610.-).

In consideration for the above-payment the Company will therefore issue nine thousand one hundred and sixty-one (9,161) new B Shares having a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) each, to the Shareholder B.

Thereupon the shareholders resolved to accept the said subscriptions and payments and to allot nine thousand one hundred and sixty-one (9,161) new B Shares having a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) each, to the Shareholder B.

Consequently, the Shareholder B will hold nineteen thousand two hundred and forty-one (19,241) B Shares of the Company.

It results from a blocking certificate issued by the bank DEXIA BIL LUXEMBOURG, having its registered office at 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg that the total amount of four hundred fifty-eight thousand and forty Euro (EUR 458,040.-) is blocked on the Company's bank account in relation to the present increase of share capital.

Third resolution

The general meeting resolved to amend the Article 5, paragraph one of the article of association so as to reflect the above increase of share capital, which shall henceforth be read as follows:

«5.1. The subscribed capital of the Company is set at nine hundred and sixty-two thousand (EUR 962,000.-), represented by ninety-six thousand and two hundred (96,200) shares having a par value of ten Euro (EUR 10.-) each, divided into seventy-six thousand and nine hundred and fifty-nine (76,959) class A shares (the «A Shares») and nineteen thousand and two hundred and forty-one (19,241) class B shares (the «B Shares») and, together with the A Shares, hereinafter the «Shares».)»

Fourth resolution

The general meeting resolved to authorize any lawyer of the law firm WILDGEN & PARTNERS, 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg to amend the share register of the Company as to reflect the above subscription and to do everything necessary and incidental to the above resolutions.

There being no further business, the meeting is terminated.

Declarations, costs, evaluation

The amount of expenses, costs, remuneration and charges to be paid by the Company as a result of the present stated increase of capital, is estimated at 6,500.- EUR.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, in the Office, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le dix-huit août 2006.

Par-devant Maître Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de GER LOG 1 S.A., une société de droit luxembourgeois originellement constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée en vertu d'un acte notarié de Maître André-Joseph Schawchtgen, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 23 décembre 2005 et ensuite transformée en vertu d'un acte notarié de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 8 mars 2006, en une société anonyme ayant son siège social au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 113.075 (ci-après dénommée la «Société»), et les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire Jean Seckler en date du 25 juillet 2006.

L'assemblée générale extraordinaire a été présidée par Mlle Samia Rabia, avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Le Président a nommé comme secrétaire Mme Danielle Kolbach, avocat à la Cour, demeurant professionnellement 58, rue Charles Martel, L-2320 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Mlle Audrey Jarreton, juriste, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué, le président, le secrétaire et le scrutateur ont dressé la liste de présence, qui après avoir été signée ne varietur par le mandataire, les membres du conseil et le notaire, restera annexée au présent acte avec les procurations pour être enregistrée en même temps avec lui.

Le président déclara et requit du notaire d'acter que:

I.- Conformément à la liste de présence, les actionnaires représentant l'ensemble du capital social de cinq cent trois mille neuf cent soixante euros (EUR 503.960,-), représenté par quarante mille trois cent seize (40.316) actions A et dix mille quatre-vingts (10.080) actions B, ensemble («les Actions») sont valablement représentés à l'assemblée générale. Les actionnaires ont consenti à la tenue de l'assemblée générale dans un bref délai. Ainsi l'assemblée peut valablement délibérer et décider sur tous les points mentionnés à l'agenda.

II.- L'agenda de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de quatre cent cinquante-huit mille quarante euros (EUR 458.040,-) par l'émission de trente-six mille six cent quarante-trois (36.643) nouvelles Actions A d'un montant nominal de dix euros (EUR 10,-) chacune et de neuf mille cent soixante et une (9.161) nouvelles Actions B d'un montant nominal de dix euros (EUR 10,-) chacune afin de le porter de son montant actuel de cinq cent trois mille neuf cent soixante euros (EUR 503.960,-), représenté par quarante mille trois cent seize (40.316) Actions A et dix mille quatre-vingts (10.080) Actions B d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, à neuf cent soixante-deux mille euros (EUR 962.000,-), représenté par soixante-seize mille neuf cent cinquante-neuf (76.959) Actions A et dix-neuf mille deux cent quarante et une (19.241) Actions B d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune;

2. Souscription par IG LOG 2, S.à r.l., une société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg («Actionnaire A») de trente-six mille six cent quarante-trois (36.643) nouvelles Actions A d'un montant nominal de dix euros (EUR 10,-) chacune et paiement corrélatif en numéraire pour un montant global de trois cent soixante-six mille quatre cent trente euros (EUR 366.430,-);

3. Souscription par UBERIOR EUROPE LIMITED, une société de droit écossais ayant son siège social à Level 1, Cytymark, 150 Fountainbridge, Edinburgh EH3 9PE, Ecosse («Actionnaire B») de neuf mille cent soixante et une (9.161) nouvelles Actions B d'un montant nominal de dix euros (EUR 10,-) chacune et paiement corrélatif en numéraire pour un montant global de quatre-vingt-onze mille six cent dix euros (EUR 91.610,-);

4. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital ci-dessus;

5. Autorisation donnée à tout avocat de l'Etude WILDGEN & PARTNERS de modifier en conséquence le registre des actions de la Société et plus généralement d'effectuer toutes les démarches nécessaires relatives aux présentes résolutions;

6. Divers.

L'assemblée ayant approuvé les déclarations du Président et ayant été valablement constituée et convoquée, a délibéré et, par un vote séparé et unanime, les résolutions spéciales et ordinaires suivantes ont été prises:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre cent cinquante-huit mille quarante euros (EUR 458.040,-),

par l'émission de trente-six mille six cent quarante-trois (36.643) nouvelles Actions A d'un montant nominal de dix euros (EUR 10,-) chacune et de neuf mille cent soixante et une (9.161) nouvelles Actions B d'un montant nominal de dix euros (EUR 10,-) chacune,

afin de le porter de son montant actuel de cinq cent trois mille neuf cent soixante euros (EUR 503.960,-), représenté par quarante mille trois cent seize (40.316) Actions A et dix mille quatre-vingts (10.080) Actions B d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune,

à neuf cent soixante-deux mille euros (EUR 962.000,-), représenté par soixante-seize mille neuf cent cinquante-neuf (76.959) Actions A et dix-neuf mille deux cent quarante et une (19.241) Actions B d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée a décidé que la Société émettra trente-six mille six cent quarante-trois (36.643) nouvelles Actions A d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les Actions A existantes.

Les nouvelles Actions A seront émises en contrepartie du paiement en espèces de trois cent soixante-six mille quatre cent trente euros (EUR 366.430,-) entièrement payées par l'Actionnaire A.

L'assemblée décide que la Société émettra neuf mille cent soixante et une (9.161) nouvelles Actions B d'un montant nominal de dix euros (EUR 10,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les Actions B existantes.

Les nouvelles Actions B seront émises en contrepartie du paiement en espèces de quatre-vingt-onze mille six cent dix euros (EUR 91.610,-) entièrement payées par l'Actionnaire B.

Souscription - libération

I. Maintenant comparait Mme Samia Rabia, avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Petrusse, L-2320 Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire de l'Actionnaire A, en vertu d'une procuration datée du 18 août deux mille six.

Ladite procuration, sera annexée au présent acte, après avoir été signée ne varietur par le mandataire, les membres du bureau et le notaire pour être enregistrée en même temps que lui.

La comparante déclare souscrire au nom et pour le compte de l'Actionnaire A, susnommé, pour trente-six mille six cent quarante-trois (36.643) nouvelles Actions A et payer en intégralité et en numéraire pour ces actions, un montant total de trois cent soixante-six mille quatre cent trente euros (EUR 366.430,-).

En considération du paiement ci-dessus, la Société émettra trente-six mille six cent quarante-trois (36.643) nouvelles Actions A avec une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune à l'Actionnaire A.

Sur ce, les actionnaires décident d'accepter lesdits souscriptions et paiements et d'attribuer trente-six mille six cent quarante-trois (36.643) nouvelles Actions A avec une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune à l'Actionnaire A.

En conséquence, l'Actionnaire A détiendra soixante-seize mille neuf cent cinquante-neuf (76.959) Actions A de la Société.

II. Maintenant comparait Mme Danielle Kolbach, avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire de l'Actionnaire B, en vertu d'une procuration datée du 18 août 2006.

Ladite procuration, sera annexée au présent acte, après avoir été signée ne varietur par le mandataire, les membres du bureau et le notaire pour être enregistrée en même temps que lui.

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de l'Actionnaire B, susnommé pour neuf mille cent soixante et une (9.161) nouvelles Actions B et payer en intégralité et en numéraire pour ces actions, un montant total de quatre-vingt-onze mille six cent dix euros (EUR 91.610,-).

En considération du paiement ci-dessus, la Société émettra neuf mille cent soixante et une (9.161) nouvelles Actions B avec une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune à l'Actionnaire B.

Sur ce, les actionnaires décident d'accepter ladite souscription et paiement et d'attribuer neuf mille cent soixante et une (9.161) nouvelles Actions B avec une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune à l'Actionnaire B.

En conséquence, l'Actionnaire B détiendra dix-neuf mille deux cent quarante et une (19.241) Actions B de la Société.

Il résulte d'un certificat de blocage émis par la banque DEXIA BIL LUXEMBOURG, ayant son siège social au 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, que le montant total de quatre cent cinquante-huit mille quarante euros (EUR 458.040,-), est bloqué sur le compte de la Société en relation avec la présente augmentation de capital.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5, paragraphe 1^{er} des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital, qui devra désormais être lu comme suit:

«Le capital social souscrit de la Société est fixé à neuf cent soixante-deux mille euros (EUR 962.000,-), représenté par quatre-vingt-seize mille deux cents (96.200) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, divisé en soixante-seize mille neuf cent cinquante-neuf (76.959) actions de catégorie A («les Actions A») et dix-neuf mille deux cent quarante et une (19.241) actions de catégorie B («les Actions B») et ensemble avec les Actions A, «les Actions».»

Quatrième résolution

L'assemblée générale a décidé d'autoriser tout avocat ou juriste de l'Etude WILDGEN & PARTNERS à modifier le registre des actions de la Société afin de refléter la souscription énoncée ci-dessus et plus généralement d'effectuer toutes les démarches nécessaires relatives aux présentes résolutions.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le président a clôturé l'assemblée.

Déclarations, frais et évaluation

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, qui incombent à la Société suite à la présente augmentation de capital, est évalué à EUR 6.500,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date donnée en tête.

Et lecture faite aux personnes comparantes, celles-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Rabia, D. Kolbach, A. Jarreton, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2006, vol. 155S, fol. 10, case 7. – Reçu 4.580,40 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2006.

J. Delvaux.

(104407.3/208/265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

GER LOG 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 113.075.

Statuts coordonnés en date du 18 août 2006, suite à un acte n° 489 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux.

(104410.3/208/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

ING MULTI-STRATEGIES FUND II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R. C. Luxembourg B 110.632.

Suivant la résolution du Conseil d'Administration de ING MULTI-STRATEGIES FUND II en date du 17 juillet 2006, le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 20 septembre 2006.

BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.C.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2006, réf. LSO-BU05456. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102832.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

INTERNATIONAL COLOMBES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 98.419.

Extrait d'une résolution de l'associé unique adoptée le 18 août 2006

INTERNATIONAL HOTEL LICENSING COMPANY, S.à r.l., agissant en sa qualité d'associé unique de la Société INTERNATIONAL COLOMBES, S.à r.l. a pris le 18 août 2006 les résolutions suivantes:

1. Acceptation de la démission de leur poste de gérant de Messieurs Kevin Paul Kearney, Robert Nicholas Davies et Karl Kilburg avec effet au 18 août 2006;

2. Nomination de Madame Rosa Villalobos, né le 5 juillet 1972 à Barcelone en Espagne au poste de gérante pour une durée illimitée à compter du 18 août 2006;

3. Changement de l'adresse du siège social du L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal au L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri, avec effet au 18 août 2006.

Luxembourg le 19 septembre 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2006, réf. LSO-BU04682. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102867.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

IVG EUROPEAN CORE+OFFICE, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R. C. Luxembourg B 117.225.

Suivant la résolution du Conseil d'Administration de IVG EUROPEAN CORE+OFFICE en date du 8 août 2006, le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 20 septembre 2006.

BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.C.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2006, réf. LSO-BU05457. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102834.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

IXIS ASSET MANAGEMENT GLOBAL ASSOCIATES, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R. C. Luxembourg B 115.843.

Suivant la résolution du Conseil d'Administration de IXIS ASSET MANAGEMENT GLOBAL ASSOCIATES en date du 20 juillet 2006, le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 20 septembre 2006.

BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.C.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2006, réf. LSO-BU05458. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102836.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

IXIS INTERNATIONAL FUNDS (LUX) I, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R. C. Luxembourg B 53.023.

Suivant la résolution du Conseil d'Administration de IXIS INTERNATIONAL FUNDS (LUX) I en date du 20 juillet 2006, le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 20 septembre 2006.

BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.C.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2006, réf. LSO-BU05459. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102837.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

ALEVEST, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R. C. Luxembourg B 118.855.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Le 4 août 2006 s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société.

Sont présents:

DELMA, S.à r.l.,

SOLFICORP S.A.,

représentant l'entière du capital.

Les actionnaires ont décidé unanimement:

1) D'accepter la démission de MAZE, S.à r.l., 75, Parc d'Activité à L-8308 Capellen, en tant qu'administrateur de la Société;

2) De nommer Monsieur Mottier Walter, administrateur de société, 19, rue de la Croix d'Or au 1204 Genève, administrateur de la société pour une période de 6 années.

Fait à Capellen, date que dessus.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2006, réf. LSO-BT03681. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102848.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

100252

VOBITRADE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 70.465.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 21 septembre 2006 que:

- Monsieur Guenther Beck, directeur, né à Klosterneuburg, le 9 novembre 1961, demeurant à Brandmayerstrasse 9, A-3400 Klosterneuburg, Monsieur Francesco Pilli, directeur, né à Milan, le 9 novembre 1963, demeurant au 38 Corso Italia, I-20122 Milan et Monsieur Bruno Beernaerts, licencié en droit (UCL), né à Ixelles, le 4 novembre 1963, demeurant professionnellement 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, sont réélus au poste d'administrateur jusqu'à l'Assemblée qui approuvera les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2006;

- Monsieur Francesco Pilli, directeur, né à Milan, le 9 novembre 1963, demeurant au 38 Corso Italia, I-20122 Milan, est réélu Président du Conseil d'Administration jusqu'à l'Assemblée qui approuvera les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2006;

- CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, est réélu au poste de commissaire jusqu'à l'Assemblée qui approuvera les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2006, réf. LSO-BU05501. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102838.3//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

LEGG MASON WORLDWIDE, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R. C. Luxembourg B 70.031.

—
Suivant la résolution du Conseil d'Administration de LEGG MASON WORLDWIDE en date du 7 août 2006, le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 20 septembre 2006.

BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.C.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2006, réf. LSO-BU05470. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102839.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

TRES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 69.713.

—
Extrait de résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 mai 2006

Les mandats aux administrateurs suivants:

1. Monsieur Marco Caldana, résidant à Luxembourg, 28B, rue JP Brasseur, code postal 1258;

Monsieur Serge Thill, résidant à Sanem, 7 coin du Lohr, code postal 4987;

Monsieur Calogero Bazzone, résidant à Luxembourg, 9, avenue de la Gare, code postal 1611;

sont renouvelés pour un terme de trois ans c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2009.

2. Le mandat du commissaire aux comptes ACCOMPANY S.A., ayant son siège social à Sanem 7 coin du Lohr, est renouvelé pour une période de trois ans. Le mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de 2009.

Luxembourg, le 3 mai 2006.

Certifié sincère et conforme

TRES S.A.

C. Bazzone

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2006, réf. LSO-BU05745. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102852.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

LEUMI GLOBAL MANAGERS FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R. C. Luxembourg B 100.896.

Suivant la résolution du Conseil d'Administration de LEUMI GLOBAL MANAGERS FUND en date du 13 juillet 2006, le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 20 septembre 2006.

BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.C.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2006, réf. LSO-BU05474. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102840.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

CINEQUITY, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.
R. C. Luxembourg B 115.072.

Cession d'actions

M. Thierry Baujard cède 5 parts de la Société CINEQUITY, S.à r.l. à Marc Lauriac, demeurant Babelsberger Str. 5, à Berlin 10715 en Allemagne, qui accepte.

Le prix de cession a été réglé entre les parties.

Berlin, le 12 août 2006.

T. Baujard / M. Lauriac / Signature

Le cédant / L'acquéreur / Associé

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2006, réf. LSO-BU01556. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102846.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

UNIONPART S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 54.066.

DISSOLUTION

L'an deux mille six, le cinq septembre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, soussigné.

A comparu:

La société anonyme RINOPYL HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté, ici représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Georges Brimeyer, retraité, demeurant à L-1880 Luxembourg, 111, rue Pierre Krier.

Laquelle comparante, par son représentant susmentionné, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

1.- Que la société anonyme UNIONPART S.A., ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon, R.C. Luxembourg section B 54.066, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Frank Baden, de résidence à Luxembourg, en date du 23 février 1996, publié au Recueil Spécial du Mémorial numéro C-N° 250 du 20 mai 1996.

2.- Que le capital social s'élève actuellement à EUR quatre-vingt-dix-neuf mille cent cinquante-sept et quarante-et-un eurocents (EUR 99.157,41), représenté par trois cent douze (3.200) actions sans valeur nominale.

3.- Qu'elle est devenue propriétaire de toutes les actions de la susdite société UNIONPART S.A. et qu'en étant actionnaire unique elle déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société UNIONPART S.A., par reprise par elle de l'intégralité de l'actif et du passif de la société.

4.- Que tout l'actif et le passif de la société dissoute seront transmis à l'actionnaire unique.

5.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire de la société pour l'exécution de leurs mandats.

6.- Qu'il a été procédé à l'annulation des actions de la société de la dissoute.

7.- Que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège de la société dissoute.

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à neuf cents euros sont à la charge de la société dissoute.

Dont acte, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Brimeyer, G. d'Huart.

100254

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 septembre 2006, vol. 920, fol. 63, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 19 septembre 2006.

G. d'Huart.

(102849.3/207/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

JUNGERS S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-3850 Schifflange, 95, avenue de la Libération.
R. C. Luxembourg E 3.211.

—
STATUTS

L'an deux mille six, le 18 septembre.

Ont comparu:

1. Monsieur Mathias Jungers, employé privé, né le 24 mars 1952 à Schifflange, demeurant à L-3850 Schifflange, 95, avenue de la Libération;
2. Monsieur Christian Jungers, indépendant, né le 30 septembre 1975 à Esch-Alzette, demeurant à L-3811 Schifflange, 105, Val des Aulnes;
3. Monsieur Ralph Jungers, fonctionnaire d'Etat, né le 2 juin 1980 à Esch-Alzette, demeurant à L-8293 Keispelt, 1, rue de Meispelt.

Lesquels comparants ont décidé de rédiger les statuts d'une société civile immobilière, qu'ils déclarent constituer entre eux:

Titre I^{er}.- Forme et Objet, Dénomination, Siège et durée

Art. 1^{er}. La société a pour objet, pour son propre compte, l'acquisition par tous moyens, la vente, l'échange, la mise en valeur, la gestion et/ou la location des immeubles qu'elle pourrait détenir ou acquérir. La société pourra, dans le cadre de son activité, constituer toute garantie hypothécaire ou autre à ses créanciers éventuels et même se porter caution réelle ou personnelle en faveur de tiers. Elle pourra réaliser toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social.

Art. 2. La société prend la dénomination de JUNGERS S.C.I., société civile immobilière.

Art. 3. Le siège statutaire et de direction effective de la société est établi à Schifflange. La décision de transférer le siège dans un pays étranger requiert une décision unanime des associés.

Art. 4. Sous réserve d'une modification ultérieure des statuts, la société est constituée pour une durée déterminée de 20 ans. Sauf modification des statuts elle prend fin le 14 août 2026.

Titre II.- Apports en numéraire - Attribution de parts d'intérêts

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 2.500,- (deux mille cinq cents euros), représenté par 100 (cent) parts d'intérêts d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Les 100 (cent) parts d'intérêts ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Mathias Jungers, prénommé, trente-quatre parts d'intérêts	34
2.- Monsieur Christian Jungers, prénommé, trente-trois parts d'intérêts	33
3.- Monsieur Ralph Jungers, prénommé, trente-trois parts d'intérêts	33

Total: cent parts d'intérêts. 100

Les souscripteurs procéderont à la libération des parts par l'apport de EUR 2.500,- (deux mille cinq cents euros) en numéraire.

Art. 6. Chaque part d'intérêt confère à l'associé dans le fonds social et dans la répartition des bénéfices, le droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts d'intérêts existantes.

Les associés, dans leurs rapports internes, supportent dans la même proportion les dettes de la société. Vis-à-vis des tiers, toutefois, les associés seront tenus des engagements sociaux, conformément à l'article 1863 du code civil.

Art. 7. Les parts d'intérêts ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts des parts d'intérêts.

En cas de décès d'un associé, la société n'est pas dissoute. Les parts d'intérêts ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément d'associés représentant les trois quarts des parts d'intérêts appartenant aux survivants. Ce consentement n'est toutefois pas requis lorsque les parts sont transmises sous forme d'héritage ou de legs même particulier, soit à des héritiers en ligne directe, soit au conjoint survivant.

Les cessions entre vifs s'opèrent par acte notarié ou sous seing privé. Elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiées à la société ou acceptées par elle, conformément à l'article 1690 du code civil.

En cas de cession à un non-associé qui n'est ni héritier en ligne directe ni conjoint, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les 30 jours à partir de la date du refus de cession. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part d'intérêt est indivisible à l'égard de la société. Lorsqu'une part appartient à plusieurs propriétaires de façon indivise, les associés co-indivisaires doivent être représentés, dans leurs relations avec la société, par un mandataire unique désigné par les indivisaires.

La société pourra suspendre les droits y attachés tant que l'indivision perdure ou en cas de désaccord entre nu-propriétaire et usufruitier.

Les héritiers et légataires de parts d'intérêts ou les créanciers d'un associé ne peuvent, pour l'exercice de leurs droits, sous aucun prétexte requérir l'apposition de scellés sur les documents, valeurs et biens de la société.

Titre III.- Administration

Art. 9. La société est administrée et gérée par un ou plusieurs associé(s), nommé par les associés. L'administrateur est nommé pour un terme déterminé ou indéterminé. Même nommé pour un terme déterminé, l'administrateur est révocable à tout moment par décision des associés.

Art. 10. L'administrateur est investi des pouvoirs d'administration et de disposition les plus étendus pour la réalisation de l'objet social.

Il peut acheter, vendre ou échanger tous immeubles, contracter tous prêts, consentir toutes hypothèques ou garanties réelles, accorder toutes mainlevées avec ou sans constatation de paiement, consentir toutes postpositions. La présente énumération est énonciative et non limitative.

Il peut conférer à telles personnes que bon lui semble des pouvoirs pour un ou plusieurs objets déterminés.

A l'égard des tiers, la société se trouve toujours valablement engagée par la signature d'un administrateur qui n'a pas à apporter la preuve d'une délibération préalable du conseil ou des associés.

Chaque associé a un droit illimité de surveillance et de contrôle concernant les affaires de la société.

Titre IV.- Décision des associés

Art. 11. Les assemblées générales des associés se réunissent à la suite d'une convocation émanant soit de l'administrateur, soit de deux associés.

Les avis de convocation contiennent obligatoirement l'ordre du jour. Les convocations des associés à une assemblée ont lieu au moyen de lettres recommandées à la poste, adressées aux associés, huit jours au moins à l'avance, formalité à laquelle les associés peuvent renoncer.

Un associé peut se faire représenter à une assemblée générale par un mandataire, associé ou non, muni d'un pouvoir spécial.

Chaque part d'intérêt donne droit à une voix aux assemblées, sans limitation. Les décisions sont prises à la majorité simple des voix des votants. Toutefois, les décisions entraînant une modification statutaire ou les décisions y assimilées requièrent l'unanimité de tous les associés.

Les assemblées générales régulièrement constituées représentant l'universalité des associés et les décisions qu'elles prennent valablement obligent tous les associés.

Les délibérations des assemblées sont constatées par des procès-verbaux transcrits sur un registre spécial qui sont signés par les associés présents. Les copies ou extraits à produire sont certifiés conformes par un administrateur.

Titre V.- Année sociale

Art. 12. L'année sociale s'étend du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et il sera dressé un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugées nécessaires ou utiles, constitue le bénéfice net de la société.

Titre VI.- Dissolution

Art. 13. Ni le décès, ni l'interdiction, ni la faillite, ni la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un associé ou d'un administrateur n'entraînent la dissolution de la société.

Art. 14. En cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation s'opérera par les soins de l'administrateur alors en fonction, sauf décision contraire des associés prise à l'unanimité.

Titre VII.- Divers

Art. 15. Pour tout ce que les présents statuts ne prévoient pas, les articles 1832 et suivants du code civil sont applicables.

Déclaration

Les constituants déclarent que Monsieur Christian Jungers et Monsieur Ralph Jungers étant frères et que Monsieur Mathias Jungers étant leur père, la société est à considérer comme société familiale au sens de la loi du 29 décembre 1971.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à environ mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et, à l'instant, les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se sont reconnus dûment convoqués et à l'unanimité des voix ont pris la résolution suivante:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à un. Est nommé administrateur pour une durée indéterminée Monsieur Mathias Jungers, prénommé.

100256

La société sera valablement engagée par la signature individuelle de l'administrateur.

2) L'adresse de la société est fixée à L-3850 Schifflange, 95, avenue de la Libération.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé le présent acte.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2006, réf. LSO-BU04205. – Reçu 20,5 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104778.3//122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

CINEQUITY, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R. C. Luxembourg B 115.072.

—
Cession d'actions

M. Eric Billet cède 25 parts de la Société CINEQUITY, S.à r.l. à Thierry Baujard, UhlandStrasse au 79A à 1071 Berlin en Allemagne, qui accepte.

Le prix de cession a été réglé entre les parties.

Capellen, le 15 mai 2006.

E. Billet / T. Baujard.

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2006, réf. LSO-BU01555. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102847.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

JOIE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R. C. Luxembourg B 97.307.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 7 juillet 2006 que:

- Monsieur Bruno Beernaerts,
- Monsieur David De Marco,
- Monsieur Alain Lam.

Ont été réélus administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2011.

- Est réélu commissaire pour la même période, Monsieur Olivier Dorier, demeurant professionnellement 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2006, réf. LSO-BU05494. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102853.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

TOURISM INVESTMENTS AND CONSULTING HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 45.340.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 1^{er} août 2006 que:

- Le nombre d'administrateurs de la société a été porté à cinq.
- Monsieur Mohamed Mouilah, administrateur de société, demeurant au 10E, chemin du Clos-Alpestre, 1222 Vesenaz-Genève, Suisse, a été nommé comme administrateur supplémentaire.

Pour extrait conforme

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2006, réf. LSO-BT03307. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102855.5//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

100257

HYDRO TAILLANDIER - WESTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3253 Bettembourg, 12, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 71.131.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 août 2006, réf. LSO-BT08052, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2006.

FISOGEST S.A.

Signature

(095847.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2006.

TOURISM INVESTMENTS AND CONSULTING HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 45.340.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire en date du 29 juin 2006 que les administrateurs sortants:

- M. Gérard Müller, économiste,

- Mme Geneviève Blauen, administrateur de société,

tous deux avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

- M. Pierre Gritti, expert fiscal, avec adresse professionnelle au 20, rue Adrien Lachenal, CH-1207 Genève,

- M. Mohammed Ali H. Mussllam, administrateur de société, demeurant à Jeddah, Arabie Saoudite,

ainsi que le commissaire aux comptes sortant:

- STENHAM, S.à r.l., avec siège social au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

ont été reconduits dans leurs fonctions respectives pour une nouvelle période statutaire de six ans.

Tous les mandats viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

Pour extrait conforme

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2006, réf. LSO-BT03285. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102855.4//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DE LA PETRUSSE, Société Civile Immobilière.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg E 2.358.

DISSOLUTION

L'an deux mille six, le vingt-huit août.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Claude Deschenaux, employé privé, demeurant à Luxembourg.

2) Madame Manon Reding, sans état, demeurant à Luxembourg.

3) Mademoiselle Jacqueline Thyès, employée privée, demeurant à Bridel.

4) Mademoiselle Michèle Thyès, kinésithérapeute, demeurant à Luxembourg.

5) Monsieur Léon Thyès, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Les comparants sub. 1) à 4) sont ici représentés par Monsieur Léon Thyès, comparant prénommé sub. 5), en vertu de quatre procurations sous seing privé données à Luxembourg.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le comparant et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- qu'ils sont les seuls et uniques associés de la société SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DE LA PETRUSSE, établie à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 26 janvier 1977, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 49 du 1^{er} mars 1977 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné alors de résidence à Hesperange, en date du 3 juillet 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 584 du 24 octobre 1998;

- que le capital social de la société s'élève actuellement à deux mille neuf cent soixante-quatorze euros soixante-douze cents (2.974,72 EUR), représenté par cent vingt (120) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-quatre euros et sept huit neuf trois cents (EUR 24,7893) chacune, entièrement libérées;

- qu'ils ont décidé d'un commun accord de dissoudre et de liquider la société civile immobilière SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DE LA PETRUSSE;

- qu'ils prononcent la dissolution de la société civile immobilière SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DE LA PETRUSSE, I.P. LUX et sa mise en liquidation avec effet immédiat;

- qu'ils donnent décharge au gérant ainsi qu'au commissaire aux comptes de la société pour l'exercice de leur mandat respectif;
- qu'ils constatent que la liquidation a eu lieu aux droits des tiers et des parties et qu'elle est donc clôturée;
- que les livres et documents de la société sont conservés pendant une durée de cinq années au siège social de la société à L-1337 Luxembourg, rue de la Cimenterie.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte, sont estimés approximativement à sept cent cinquante euros (750,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Thyès, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2006, vol. 155S, fol. 31, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2006.

G. Lecuit.

(104085.3/220/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2006.

ALZHEIMER EUROPE, Association sans but lucratif.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 145, route de Thionville.

R. C. Luxembourg F 2.773.

REFONTE STATUTAIRE

I. Dénomination et siège social

Art. 1^{er}. Dénomination

L'association est une association sans but lucratif dénommée ALZHEIMER EUROPE et est régie par la loi du 21 avril 1928, amendée par la loi du 4 mars 1994.

Art. 2. Siège social

Le siège social est au 145, route de Thionville, L-2611 Luxembourg. Il peut être transféré à toute autre adresse au Luxembourg sur décision du conseil d'administration.

Art. 3. Durée

La durée de l'association est illimitée.

Art. 4. Règlement intérieur

Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, l'association établit son propre règlement intérieur.

II. Objet

Art. 5. Principe de non-discrimination

L'association sera apolitique et sans affiliation religieuse ou philosophique.

ALZHEIMER EUROPE et ses associations membres observent une politique de non-discrimination et encouragent la participation de tous sans discrimination de sexe, d'origine ethnique ou raciale, de religion ou de croyance, d'âge ou d'orientation sexuelle.

Art. 6. Objet

ALZHEIMER EUROPE est une association dont l'objet est de promouvoir la dignité, le respect et l'autodétermination de la personne atteinte de démence et de sa famille ou de son entourage tout au long de la maladie et d'améliorer la qualité de vie, les soins et le traitement de personnes atteintes de démence, leurs familles et aidants par le biais d'une collaboration entre ses membres.

ALZHEIMER EUROPE a pour objet:

1. de représenter les intérêts des personnes atteintes de démence, de leurs familles et aidants auprès des institutions européennes et du Conseil de l'Europe,
2. d'agir comme interface pour l'échange d'information entre ALZHEIMER EUROPE, les associations nationales et les structures européennes,
3. de développer et de défendre des positions consensuelles communes sur des sujets européens d'importance pour les personnes atteintes de démences, leurs familles et aidants,
4. de promouvoir grâce à la coopération le soutien des personnes atteintes de démence et leurs aidants,
5. de sensibiliser au problème de la maladie d'Alzheimer et d'autres formes de démence le public, le corps médical, les organisations paramédicales, les services sociaux, ainsi que la Commission européenne et le Parlement européen,
6. de développer des modèles visant à améliorer les soins donnés aux personnes atteintes de démence,
7. de promouvoir la formation du personnel soignant les personnes atteintes de démence,
8. d'encourager et de soutenir la recherche et le développement des connaissances dans les domaines des causes, du diagnostic précoce, du traitement et de la prévention de la maladie d'Alzheimer et autres formes de démence,
9. de promouvoir la coopération internationale avec d'autres organisations ayant les mêmes objectifs ou des objectifs similaires, et notamment avec ALZHEIMER'S DISEASE INTERNATIONAL.

Art. 7. Autres activités

ALZHEIMER EUROPE peut entreprendre toute action ayant un lien direct ou indirect avec son objet.

III. Membres - Conditions d'admission - Exclusion

Art. 8. Membres à part entière

Les membres d'ALZHEIMER EUROPE seront composés d'organisations nationales de et pour les personnes atteintes de démences, leurs familles et aidants. Sont autorisées à poser leur candidature pour être membres à part entière d'ALZHEIMER EUROPE:

1. les organisations sans but lucratif inscrites comme telles dans leur pays d'origine,
2. les organisations dont l'objectif principal est le soutien et les soins aux personnes atteintes de démence et leurs aidants,
3. les organisations prêtes à coopérer avec d'autres organisations partageant le même objectif dans le cadre d'ALZHEIMER EUROPE,
4. les organisations indépendantes des gouvernements, des partis politiques et des groupes de pression économiques,
5. les organisations agissant dans le secteur bénévole.

En outre, les membres à part entière d'ALZHEIMER EUROPE respecteront les principes suivants:

1. Inclusion: Les personnes atteintes de démences, leurs familles et aidants doivent être représentés équitablement dans les instances dirigeantes des organisations membres à part entière.

2. Transparence: Les organisations membres à part entière devront révéler leurs sources de financement et mettre à disposition leurs comptes financiers audités.

En principe, un pays ne sera représenté que par une seule organisation membre à part entière. Néanmoins, dans des circonstances exceptionnelles définies dans le règlement intérieur, un pays peut être représenté par plusieurs membres à part entière.

L'adhésion à part entière est ouverte à toute organisation qui est établie dans un pays repris par la définition de l'Europe de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), en Chypre ou au Liechtenstein.

Art. 9. Membres provisoires

Les organisations qui ont soumis leur candidature pour devenir membre à part entière et qui ne remplissent pas tous les critères d'adhésion pourront devenir membre provisoire comme stipulé dans le règlement intérieur.

Art. 10. Procédure pour l'acceptation de nouveaux membres

Chaque candidat à l'admission doit soumettre au conseil d'administration une demande d'admission accompagnée des documents indiqués dans le règlement intérieur. Une telle demande sera soumise pour avis à la prochaine réunion du conseil d'administration.

Sur recommandation du conseil d'administration, le candidat est admis à la majorité des deux tiers des membres à part entière présents ou représentés à l'assemblée générale des membres de l'association. Les décisions du conseil ne doivent pas être justifiées et ne peuvent pas être contestées. Toute candidature rejetée peut être représentée.

Art. 11. Cotisations

La cotisation des membres sera déterminée annuellement lors de l'assemblée générale.

Cette cotisation constitue le seul engagement des membres. Si un membre ne s'est pas acquitté de sa cotisation avant l'assemblée générale, son droit de vote par délégué ou par procuration sera suspendu.

Si un membre ne s'est pas acquitté de sa cotisation avant le 31 décembre, il perdra la qualité de membre sauf décision contraire du Conseil d'administration.

Art. 12. Perte de la qualité de membre

La qualité de membre se perd:

- de façon volontaire si un membre donne sa démission avec un préavis de trois mois,
- automatiquement, si le membre ne s'est pas acquitté de sa cotisation après un dernier rappel donnant un préavis de trois mois,
- par décision de l'assemblée générale si un membre contrevient aux présents statuts ou ne remplit plus les conditions définies à l'article 6. Une telle décision de l'Assemblée Générale devra être prise à une majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

Un membre qui a démissionné ou qui a été disqualifié n'aura pas droit à un remboursement de sa cotisation.

IV. Assemblées générales

Art. 13. Convocations des réunions

Une assemblée générale de l'association se réunira chaque année. Le lieu, la date et l'heure de l'assemblée seront fixés par le conseil d'administration. Les convocations seront envoyées au moins 30 jours avant la date d'assemblée. A la convocation seront annexés l'ordre du jour de l'assemblée et un appel pour les procurations si nécessaire.

Les points de l'ordre du jour seront approuvés par une majorité simple des membres du conseil d'administration. Les points proposés par au moins deux membres de l'association seront inclus à l'ordre du jour s'ils ont été soumis par écrit et avant la date limite.

Une assemblée générale extraordinaire sera convoquée à la demande écrite d'au moins un cinquième des membres à part entière de l'association. La convocation sera envoyée au moins 30 jours avant la réunion et celle-ci devra énoncer les motifs de la convocation de la réunion.

Art. 14. Droit de vote

L'assemblée générale est l'instance dirigeante de l'association. Le président du conseil d'administration présidera l'assemblée. En cas d'empêchement, il sera remplacé par un autre mandataire. Chaque membre à part entière, qui a payé sa cotisation et qui est le seul représentant de son pays, aura une voix. Si un pays est représenté par plusieurs membres à part entière, ceux-ci partagent cette voix conformément au règlement intérieur de l'association.

Les membres provisoires peuvent être présents lors des assemblées générales mais n'ont pas le droit de vote.

Art. 15. Pouvoirs

L'assemblée générale a le pouvoir:

- 1) de décider la politique générale de l'association,
- 2) d'élire le Président, le Vice-Président, le Secrétaire et le Trésorier et les autres membres du conseil d'administration,
- 3) d'approuver les budgets et les comptes, et de nommer les commissaires aux comptes,
- 4) de traiter toute affaire dûment notifiée,
- 5) d'adopter et d'amender le règlement intérieur de l'association,
- 6) de déterminer la cotisation des membres à part entière et provisoires,
- 7) d'exclure des membres conformément à l'article 12,
- 8) de modifier les statuts conformément à l'article 18,
- 9) de dissoudre volontairement l'association conformément à l'article 19.

Art. 16. Procurations et quorum

Un membre à part entière de l'association peut être représenté lors de l'assemblée générale par tout autre membre à part entière qui doit être porteur d'une procuration écrite.

Le président est seul juge de la validité d'une procuration et sa décision sera définitive et contraignante.

Les décisions de l'assemblée générale ne seront valides que si la moitié au moins des membres à part entière est présente ou représentée.

Art. 17. Décisions et comptes rendus

Sauf indication contraire dans les statuts, les décisions seront prises à la majorité simple. En cas d'égalité des voix, le président a une voix prépondérante.

Le procès-verbal de l'assemblée générale sera approuvé lors de l'assemblée générale suivante et signé par le président. Les procès verbaux signés seront conservés au siège social de l'association où les membres pourront les consulter.

V. Amendement des statuts - Dissolution de l'association**Art. 18. Amendement des statuts**

Toute modification de ces statuts ou la dissolution de l'association doit être proposée par le conseil d'administration ou par au moins la moitié des membres de l'association.

Le conseil d'administration informera tous les membres, par écrit, des propositions à examiner, au moins 30 jours avant l'assemblée générale extraordinaire convoquée pour l'un ou l'autre des motifs susdits.

L'assemblée générale extraordinaire peut prendre une décision valide seulement si au moins deux tiers des membres à part entière sont présents ou représentés. Une décision ne peut être prise qu'à une majorité des deux tiers des voix émises.

Art. 19. Dissolution de l'association

Dans le cas de la dissolution de l'association, l'assemblée générale nommera un liquidateur, déterminera les pouvoirs de celui-ci et décidera la façon dont les actifs nets de l'association seront distribués, en tenant compte du fait que tout bénéficiaire doit avoir les mêmes objectifs ou des objectifs similaires à l'association.

VI. Conseil d'administration**Art. 20. Composition**

Le Conseil d'administration sera composé des membres du Comité de direction et entre trois et huit autres membres directement élus par l'assemblée générale.

Chaque directeur doit être membre d'une association membre à part entière d'ALZHEIMER EUROPE.

Art. 21. Election et nomination des candidats

Les membres du conseil d'administration seront élus par l'assemblée générale pour un mandat de deux ans.

Aucun pays ne peut être représenté par plus d'un administrateur.

La procédure suivante sera appliquée:

1. Deux mois avant l'assemblée générale lors de laquelle des élections auront lieu, le Directeur enverra un appel à candidatures à toutes les associations membres à part entière.
2. Le président de l'association membre à part entière sera seul habilité à proposer un candidat et devra retourner la candidature signée au plus tard 28 jours avant l'assemblée générale.
3. Chaque candidature devra être contresignée par le candidat même qui devra ainsi déclarer sa volonté d'agir en tant qu'administrateur au cas de son élection.
4. Seul un candidat pourra être proposé par un pays.

Le formulaire de candidature constitue une annexe du règlement intérieur.

Art. 22. Confirmation de candidats sans élection

1. Avant chaque élection du conseil d'administration, l'Assemblée générale fixe le nombre de sièges vacants qui seront à remplir.

2. Si il n'y a qu'un seul candidat pour un des postes du comité directeur, ce candidat est élu à moins qu'un cinquième des membres présents ou représentés demande un scrutin secret.

3. Si il y a le même nombre de candidats que de postes vacants au conseil d'administration, ces candidats sont élus à moins qu'un cinquième des membres présents ou représentés demande un scrutin secret.

Art. 23. Scrutins secrets.

Un scrutin secret aura lieu si:

- a) il y a plus de candidats que de postes à pourvoir,
- b) si au moins un cinquième des membres présents ou représentés le demande.

Pour un scrutin secret, la procédure suivante s'applique:

1. Chaque pays membre représenté au niveau d'ALZHEIMER EUROPE a autant de votes qu'il y a des postes à élire.
2. Un bulletin de vote avec plus de votes que de postes à élire sera nul.
3. Les bulletins de vote seront comptés par le directeur exécutif, assisté par deux membres de l'assemblée générale qui ne sont pas eux-mêmes candidats à l'élection.
4. Les bulletins de vote seront comptés dans l'ordre suivant: Président, Vice-Président, Secrétaire et Trésorier.
5. Une liste avec les résultats de chaque candidat sera rédigée et annoncée à l'assemblée générale.

Art. 24. Election du comité directeur

1. Pour les élections de Président, Vice-Président, Secrétaire et Trésorier, la personne ayant obtenu le plus de votes est élue.

2. S'il y a égalité entre deux candidats, un ballottage est organisé pour départager ces candidats. Si le ballottage résulte en une deuxième égalité de votes, le candidat élu sera décidé par tirage au sort.

3. S'il n'y a qu'un candidat pour un poste au comité directeur et qu'un scrutin secret a été demandé, le candidat n'est élu que s'il reçoit au moins la moitié des votes. Si cela n'est pas le cas, l'assemblée générale sera ajournée pour une durée d'au moins une heure. Les membres à part entière pourront proposer d'autres candidats pour la position vacante. Les membres ne pourront proposer une personne qui a déjà été élue à un poste au sein du comité directeur. Si un membre du conseil d'administration est élu au poste vacant au sein du comité directeur, cette position restera vacante jusqu'à la prochaine élection à moins qu'une personne ait été cooptée.

Art. 25. Election des autres membres du conseil d'administration

1. Les personnes ayant obtenu le plus de voix sont élues jusqu'au nombre de sièges déclarés vacants par l'assemblée générale.

2. S'il y a égalité de voix pour le dernier poste à pourvoir, un ballottage est organisé. Si le ballottage résulte en une deuxième égalité de votes, le candidat élu sera décidé par tirage au sort.

3. S'il y a le même nombre de candidats que de postes vacants et qu'un scrutin secret a été demandé, seuls les candidats qui ont obtenu au moins la moitié des voix sont élus. Des postes au conseil d'administration qui sont restés vacants en conséquence, le resteront jusqu'à la prochaine élection.

Art. 26. Exclusion d'un membre du conseil d'administration

Un administrateur pourra être exclu:

- automatiquement:
- si l'administrateur n'est plus membre d'une association membre à part entière d'ALZHEIMER EUROPE;
- si l'administrateur est absent de trois réunions consécutives du conseil d'administration;
- par une décision du conseil d'administration pour les cas de contravention à la politique de conflits d'intérêt et selon la procédure définie par le règlement intérieur;
- par une décision à la majorité des deux tiers de l'assemblée générale selon la procédure définie par le règlement intérieur.

En cas d'urgence, le conseil d'administration pourra suspendre un administrateur à une majorité des deux tiers. Une telle suspension devra être confirmée par la prochaine assemblée générale.

Le Conseil d'administration pourra coopter un membre. Une telle cooptation devra être confirmée par la prochaine assemblée générale.

Art. 27. Réunions

Le conseil d'administration se réunit au moins deux fois par an. La réunion sera convoquée par le Président, le secrétaire ou le directeur exécutif.

Art. 28. Pouvoirs

Le conseil d'administration exercera tous les pouvoirs politiques et administratifs, comme cela a été déterminé par l'assemblée générale des membres. Le conseil d'administration pourra déléguer une partie de ses fonctions à un sous-comité ou un groupe de travail.

Le conseil d'administration considérera toute requête déposée par les membres de l'association. Il préparera le budget et déterminera les priorités de l'association à soumettre à l'examen et à l'approbation de l'assemblée générale.

Tous les contrats à signer et toutes les transactions financières à approuver au nom de l'association seront signés ou approuvés par le président et un autre membre du conseil d'administration. Néanmoins, une procuration signée par au moins la moitié des membres du conseil d'administration peut donner droit à un des membres ou à un directeur exécutif désigné de signer au nom de l'association.

Toute action judiciaire sera suivie par le conseil d'administration, qui peut en déléguer la responsabilité à un membre du conseil ou à un autre représentant qualifié.

Art. 29. Procurations et quorum

Les décisions du conseil d'administration sont valides si la moitié des membres sont présents ou représentés.

Un administrateur pourra être représenté par un autre administrateur à qui il a fourni une procuration écrite.

Le Président est seul juge de la validité d'une procuration et sa décision sera finale et contraignante.

Les décisions du conseil d'administration seront prises à la majorité simple des voix des membres présents ou représentés. En cas d'égalité des voix, le président aura une voix prépondérante.

VII. Dispositions financières

Art. 30. Budgets and accounts

L'exercice financier se terminera le 31 décembre.

Lors de l'assemblée générale annuelle les membres nommeront un commissaire aux comptes chargé d'examiner et de vérifier les comptes.

Les comptes seront consultables au siège social par tous les membres et seront mis à la disposition du public.

Chaque année, le conseil d'administration soumettra les comptes à l'approbation de l'assemblée générale des membres. A cette même occasion, le budget de l'année en cours sera soumis pour approbation.

Art. 31. Dons et prêts

L'association peut recevoir des dons et des prêts, à condition que ceux-ci respectent son indépendance et son droit à déterminer ses priorités.

VIII. Autres dispositions

Art. 32. Directeur

Le conseil d'administration peut nommer un directeur exécutif. Le Directeur ne représente aucune association membre et n'a pas le droit de vote. Il participera aux réunions du conseil d'administration.

Les devoirs du directeur seront spécifiés dans un cahier de charges adopté par le conseil d'administration.

Art. 33. Réunions téléphoniques ou audiovisuelles

Les réunions téléphoniques ou audiovisuelles sont assimilées aux réunions, telles que définies dans les présents statuts, aussi longtemps que les autres conditions de convocation et de quorum sont suivies. Cette possibilité ne s'étend néanmoins pas aux assemblées générales.

Art. 34. Votes sans réunions

En cas d'urgence ou quand il semble impossible de convoquer une assemblée générale, une réunion du conseil d'administration ou d'un autre sous-comité, les membres de la réunion en question pourront être appelés à voter par courrier, par fax ou par e-mail. Une décision prise de telle façon est valable aussi longtemps que les dispositions statutaires de convocation et de quorum ont été respectées.

STATUTORY AMENDMENTS

I. Name and Registered Office

Art. 1. Name of the association

This association is a non-profit association labelled: ALZHEIMER EUROPE and is subject to the law of 21 April 1928, amended by the law of 4 March 1994.

Art. 2. Registered office of the organisation

The registered office is situated at 2611 Luxembourg, 145, route de Thionville. It may be removed to any other address in Luxembourg on a decision of the Board of Directors alone.

Art. 3. Duration of the organisation

The association is founded without limit of time.

Art. 4. Rules and Regulations

For matters not included in these Statutes, the association establishes its own rules and regulations.

II. Aims of the Association

Art. 5. Principle of non-discrimination

The association shall be non-political and without religious or philosophical affiliation.

ALZHEIMER EUROPE and its member organisations promote a policy of non-discrimination and welcome the participation of all, regardless of gender, racial or ethnic origin, religion or belief, disability, age or sexual orientation.

Art. 6. Aims

ALZHEIMER EUROPE is a voluntary organisation whose purpose is to enhance the dignity, respect and self-determination of the person with dementia and his/her family and other supporters throughout the course of the disease and to improve the quality of life, the care and treatment of people with dementia, their families and their carers through collaboration amongst its members.

The aims of ALZHEIMER EUROPE are:

1. to represent the interests of people with dementia, their families and their carers towards the European institutions and the Council of Europe,
2. to act as an interface for the exchange of information between ALZHEIMER EUROPE, national Alzheimer and dementia associations and European structures,
3. to develop and defend consensual policy statements on European issues of interest to people with dementia, their families and their carers,
4. to promote by co-operation the support of people with dementia and their carers,
5. to raise the awareness of the general public, the medical profession, paramedical organisations, social services and the European Commission and European Parliament about Alzheimer's disease and other forms of dementia,
6. to develop models for improved care of people with dementia,
7. to promote the training of personnel caring for people with dementia,
8. to encourage and support research and the advance of knowledge into the cause, early diagnosis, treatment and prevention of Alzheimer's disease and other forms of dementia,

9. to promote world-wide co-operation with other organisations having the same or similar objectives and in particular ALZHEIMER'S DISEASE INTERNATIONAL.

Art. 7. Other activities

ALZHEIMER EUROPE may take any action which is directly or indirectly related to its aims.

III. Membership - Conditions of Admission - Disqualification

Art. 8. Full member organisations

The membership of ALZHEIMER EUROPE shall consist of national organisations of and for people with dementia, their families and their carers.

Organisations may apply for full membership of ALZHEIMER EUROPE:

1. which are non-profit organisations that are registered as such in their own country,
2. whose main object is the support and care of people with dementia and their carers,
3. which are willing to co-operate with other organisations within ALZHEIMER EUROPE,
4. which are independent of governments, political parties and economic pressure groups,
5. which are acting within the voluntary sector.

Furthermore, full member organisations of ALZHEIMER EUROPE shall abide by the following principles:

1. Inclusion: People with dementia, their families and their carers shall be adequately represented in the governing bodies of full member organisations.
2. Transparency: Full member organisations shall disclose their sources of funding and make available annually their audited financial accounts.

In principle, a country will be represented by only one full member organisation. Nevertheless, under exceptional circumstances laid down in the rules and regulations, a country can be represented by more than one full member organisation.

Full membership is open to organisations which are established in a country covered by the World Health's Organisation's definition of Europe, Cyprus or Liechtenstein.

Art. 9. Provisional Members

Organisations which have applied for full membership and do not fulfil all the criteria for full membership may be granted provisional membership as laid down in the rules and regulations.

Art. 10. Procedure for admitting new members

Each candidate for admission shall submit to the Board of Directors an application for membership. The rules and regulations of the association determine which documents will have to be submitted with the application. Such application shall be placed before the next meeting of the Board for consideration.

Any candidate for membership may be admitted on the recommendation by the Board, by a two thirds majority vote of the full members present or represented at a General Meeting of the members of the association. The decisions of the General Meeting need not be justified and cannot be challenged. Any application which has been rejected may be re-submitted.

Art. 11. Membership fees

The membership fee shall be determined annually at the General Meeting. Members are committed only to payment of this fee.

Membership fees are payable on 31 March of each year. If any member has not paid the membership fees for the current year beginning by the time of the General Meeting, the right of any such defaulting member to vote by delegate or proxy shall be suspended.

Any member remaining in arrears on 31 December in the relevant year shall cease to be a member of ALZHEIMER EUROPE except by special decision by the Board.

Art. 12. Termination of membership

Membership may be terminated:

- voluntarily by any member giving three months' notice;
- automatically if a member has not paid its membership fee in due time having received notice three months' prior to the disqualification date;
- by a General Meeting of the members of the association if a member contravenes these statutes or no longer meets the conditions laid down in Article 8. Any such decision of the General Meeting must be made by a two thirds majority vote of the full members present or represented.

Any member which has resigned or been disqualified shall not be entitled to any repayment of membership fees.

IV. General Meetings

Art. 13. Notice of meetings

A General Meeting of the association shall take place annually. The place, date and time of the meeting shall be determined by the Board. Notice of meetings shall be sent at least 30 days prior to the date of the meeting. The notice shall include the agenda for the meeting and a call for proxies, where required. Items for inclusion on the agenda shall be so included with the approval of a simple majority of the members of the Board. Items for inclusion proposed by two or more members of the association shall be included if submitted in writing and received prior to the deadline.

An Extraordinary General Meeting of the association shall be convened on the written request of one fifth of the full members of the association. Notice of such meeting shall be sent at least 30 days prior to the date of the meeting and shall state the reason for the meeting being called.

Art. 14. Voting rights

The full members in general meeting constitute the governing body of the association. The Chairperson of the Board or in his/her absence another office bearer shall preside over the meeting. Each full member, which has paid its membership fee and which solely represents its country shall have one vote. Where more than one full member represent a country, these full members share the vote of that country as determined in the rules and regulations of the association.

Provisional members may be represented at General Meetings, but have no vote.

Art. 15. Powers of full members

The full members in general meeting shall have power to:

1. agree the general policy of the association,
2. elect the Chairperson, Vice-Chairperson, Secretary and Treasurer and the other members of the Board of Directors,
3. endorse budgets, adopt accounts and appoint auditors,
4. conduct any business which has been duly notified,
5. adopt and amend the rules and regulations of the association,
6. fix the membership fees of full and provisional members,
7. disqualify members in accordance with article 12,
8. amend these statutes in accordance with article 18,
9. dissolve the association voluntarily in accordance with article 19.

Art. 16. Proxies and quorum

Full members of the association may be represented at a General Meeting by any other full member of the association which must be the bearer of a written proxy.

The Chairperson is the sole judge of the validity of a proxy and his (or her) decision shall be final and binding.

Decisions of a General Meeting shall be valid only when half or more of the full members are present or represented by proxy.

Art. 17. Decisions and minutes

Unless otherwise stipulated in these statutes, decisions shall be made by a simple majority of votes. If there is a tie, the Chairperson has a casting vote.

The minutes of the General Meeting shall be approved at the next General Meeting and signed by the Chairperson.

The signed minutes shall be kept at the registered office of the association where they may be consulted by members.

V. Amendment of the Statutes - Dissolution of the Association

Art. 18. Amendment of the statutes

Any proposal to amend these statutes or to dissolve the association must originate with the Board of Directors or at least half the members of the association.

The Board shall inform all members in writing of the proposals to be discussed no less than 30 days before the General Meeting convened for either of the above purposes.

For these decisions, the General Meeting may only make a valid decision if not less than two thirds of the full members are present or represented by proxy. A decision may only be reached with a majority of not less than two thirds of the votes cast.

Art. 19. Dissolution of the association

In the case of the dissolution of the association the General Meeting shall appoint a liquidator, determine his powers and decide how the net assets of the association shall be distributed, taking into account that any beneficiary must have aims the same as or similar to those of the association.

VI. Board of Directors

Art. 20. Composition

The Board of Directors shall be comprised of the office bearers, as well as between three and eight further members directly elected by a General Meeting.

All directors must be members of full member organisations of ALZHEIMER EUROPE.

Art. 21. Election and nomination of candidates

Members of the Board of Directors are elected by a General Meeting for two years.

No country can be represented by more than one Director.

The following procedure applies:

1. Two months before an Annual General Meeting at which elections to the Board of Directors will take place, the Executive Director sends an application form to all full members asking for candidates.
2. The chairperson (or president) of the full member organisations is solely entitled to put forward a candidate and must return the signed application form no later than 28 days before the Annual General Meeting.
3. Each application form shall also be signed by the proposed candidate who shall declare his/her willingness to take on the position if elected.
4. Only one candidate can be put forward from each country.

The application form for candidates to the Board of Directors constitutes an Appendix to these Rules and Regulations.

Art. 22. Confirmation of candidates without formal elections

1. Before any election to the Board of Directors, the Annual General Meeting declares the number of vacancies to be filled.
2. If there is only one candidate for any of the office bearers, that candidate is deemed elected for the position in question, unless more than a quarter of members present or represented ask for a secret ballot.
3. If there are the same number of candidates as there are vacancies for the remaining posts on the Board, these candidates are elected, unless more than a quarter of members present or represented ask for a secret ballot.

Art. 23. Secret ballots

A secret ballot takes place if:

- a) there are more candidates than vacancies,
- b) more than a quarter of members present or represented so request. For a secret ballot, the following procedure applies:
 1. Each member country represented in AE has as many votes as there are vacancies.
 2. Any ballot paper with more votes than there are vacancies is void.
 3. The ballot papers will be counted by the Executive Director assisted by two members of the Annual General Meeting who are not themselves candidates for election.
 4. The ballot papers will be counted in the following order: Chairperson, Vice-Chairperson, Secretary and Treasurer.
 5. A list of the votes each candidate has received will be drawn up and read to the Annual General Meeting.

Art. 24. Election of the office bearers

1. For the elections of Chairperson, Vice-Chairperson, Secretary or Treasurer, that candidate is elected who has received the most votes.
2. If there is a tie between candidates, a second ballot between these candidates takes place. Should this vote lead to a second tie, a draw will decide which one of the candidates is elected.
3. If there is only one candidate for any of the office bearers and a secret ballot has been requested, the candidate is only elected if he/she receives more than half of the votes. Should this not be the case, the General Meeting shall be adjourned for at least an hour. Full members may propose other candidates for the vacant position when the General Meeting reconvenes. Full members may not nominate an already elected member of the Executive Committee to this position. If an already elected Board member is elected to the vacant position of the Executive Committee, his/her position on the Board shall remain vacant until the next election unless filled by co-option.

Art. 25. Election of other members of the Board

1. Elected to the Board are those members who have received the most votes up to the number of seats declared vacant by the Annual General Meeting.
2. If there is a tie for the last place, a second ballot between these candidates takes place. Should this vote lead to a second tie, a draw will decide which one of the candidates is elected.
3. If there are as many candidates as vacancies and a secret ballot has been requested, only those candidates will be elected who have received more than half of the votes. Positions on the Board which are not filled due to this process shall remain vacant until the next election.

Art. 26. Termination and suspension of a Director's appointment

The appointment of a Director may be terminated:

- automatically:
- if a director is no longer a member of a national member organisation of ALZHEIMER EUROPE,
- if a director fails to attend three consecutive Board meetings,
- by the Board of Directors, if a Director has contravened the conflict of interest policy of the organisation following the procedure set out in the Rules and Regulations:
- by the General Meeting by the decision of not less than two thirds of the full members present or represented following the procedure set out in the rules and regulations of the organisation.

In emergency cases, the Board of Directors may suspend a Director with a two-thirds majority pending a decision of the next General Meeting.

A replacement for a vacant post of a director may be co-opted by the Board, pending the next General Meeting of the members.

Art. 27. Meetings

The Board of Directors shall meet at least twice a year. The meeting shall be convened by special notice from the Chairperson, the secretary or the Executive Director.

Art. 28. Powers

The Board shall exercise all policy and administrative powers, as determined by a General Meeting. The Board may delegate any of its functions to a sub-committee or working group.

The Board shall consider all requests submitted by the members of the association. The Board shall prepare a budget and determine the priorities of the association for the consideration and approval of a General Meeting.

All contracts to be signed and all financial transactions to be approved on behalf of the association shall be signed or approved by the Chairperson and one other director. Nevertheless, a proxy signed by half or more of the members of the Board of Directors may entitle one of its members or an appointed executive director to sign on behalf of the association.

All legal actions shall be followed up by the Board of Directors, who may delegate the responsibility to any director or other qualified representative.

Art. 29. Proxies and quorum

The Board may make valid decisions if half of its members are present or represented.

Directors may be represented at meetings by any other Director who must be the bearer of a written proxy.

The Chairperson is the sole judge of the validity of a proxy and his (or her) decision shall be final and binding.

The decision of the Board shall be made by a simple majority of the votes of those present or represented. In the case of a tied vote, the Chairperson shall have a casting vote.

VII. Financial Regulations

Art. 30. Budgets and accounts

The financial year shall close on December 31.

The Annual General Meeting shall appoint an auditor to examine and verify the accounts.

The accounts shall be available for perusal to all members at the registered office and shall be made available to the public.

Every year, the Board of Directors shall submit the accounts to the General Meeting for approval. At the same time the budget for the current year shall be submitted for endorsement.

Art. 31. Gifts and loans

The association may receive gifts and loans, on the condition that these do not violate its independence and its rights to determine its priorities.

VIII. Other Regulations

Art. 32. Executive Director

The Board of Directors may appoint an Executive Director. The Executive Director will not be regarded as representing a member organisation and will not be entitled to vote. He/She shall attend all meetings of the Board of Directors.

The duties of the Executive Director will be stated in a job description agreed by the Board of Directors.

Art. 33. Decisions without face-to-face meetings

For the purpose of these statutes, telephone or audio-visual conferences are considered as meetings of the Board and its sub-committees at which valid decisions may be taken as long as all other statutory requirements for notice of meetings and quorums are met. General Meetings are excluded from this procedure.

Art. 34. Voting procedures without formal meetings

When it is deemed impractical by the Board of Directors to convene a General Meeting, a meeting of the Board or one of its sub-committees, the members of the respective meeting may be asked to vote by mail, fax or by e-mail. Any such decisions will only be valid as long as the statutory requirements for notice and quorums are met.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2006, réf. LSO-BU07304. – Reçu 328 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104800.3//517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

FINAGRA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 24.500.

—

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 20 septembre 2006 à 11.00 heures à Luxembourg

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale décide, à l'unanimité, de reconduire le mandat de M. Jean Quintus, M. Koen Lozie et COSAFIN S.A. en tant qu'administrateurs de la société pour un terme devant expirer à l'Assemblée Générale qui examinera les comptes clôturés au 30 juin 2007.

L'Assemblée Générale décide, à l'unanimité, de nommer V.O. CONSULTING LUX. S.A., 8, rue Haute, L-4963 Clémency en tant que Commissaire aux Comptes pour un terme venant à échéance à la prochaine Assemblée Générale qui examinera les comptes clôturés au 30 juin 2007.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2006, réf. LSO-BU05529. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102880.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

100267

WORLDSELECT ONE, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Howald-Hesperange, 33, rue de Gasperich.
R. C. Luxembourg B 101.897.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 10 août 2006 a approuvé les états financiers au 31 mars 2006.

L'Assemblée Générale a décidé de renouveler le mandat de:

- Monsieur Marc Raynaud, Président et de
- Monsieur Georges Engel, Administrateur

pour un terme d'un an venant à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2007.

L'Assemblée Générale a décidé de ne pas renouveler le mandat d'administrateur de Madame Annyse Guillaume et décide de nommer Monsieur Christian Petter, domicilié Mahlerstrasse 7/17, A-1010 Vienne, Autriche comme nouvel administrateur, pour un terme d'un an venant à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2007.

L'Assemblée Générale a reconduit le mandat de PricewaterhouseCoopers en sa qualité de Réviseur d'Entreprises de WORLDSELECT ONE pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2007.

Pour extrait conforme

Pour WORLDSELECT ONE

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2006, réf. LSO-BU05533. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102859.3//26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

INDOSUEZ CAPITAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 51.862.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 7 juillet 2006

Ratification de la cooptation de Monsieur Jérôme Le Jamtel, domicilié au 1301, avenue des Amériques, New York, Etats-Unis, nommé comme nouvel Administrateur lors du Conseil d'Administration du 10 mars 2006, en remplacement de Monsieur Jacques Beyssade démissionnaire.

Pour la société INDOSUEZ CAPITAL LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2006, réf. LSO-BT08228. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102861.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

LuxEnvironnement, Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 41, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 104.933.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 28 juillet 2006

L'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat de Madame Sandrine Scarpa, demeurant professionnellement au 41, route d'Arlon, L-8211 Mamer, de Monsieur Nunzio Scarpa, demeurant professionnellement au 18B, rue de la Chapelle, L-8017 Strassen, et de Monsieur Alain Dequenne, demeurant au 22, rue de Schoenfels, L-8151 Bridel, en tant qu'administrateurs de la Société, ainsi que le mandat de S.R.E - SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH S.A., avec siège social au 36, route de Longwy, L-8080 Bertrange, en tant que commissaire aux comptes de la Société pour un terme qui viendra à expiration lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2006.

Pour LuxEnvironnement

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2006, réf. LSO-BT05891. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102926.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

100268

ANNEAUX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 72.633.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 1^{er} septembre 2006

Conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, le conseil d'administration accepte:

- La nomination d'un nouvel administrateur et Administrateur-Délégué, M. Jean Naveaux, né le 30 avril 1943 à Villers-la-Loue et demeurant professionnellement au 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg à partir du 5 avril 2006 à la place de Mme Josette Deraedt décédée.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2006, réf. LSO-BU04496. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102862.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

WORLDSELECT, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Howald-Hesperange, 33, rue de Gasperich.
R. C. Luxembourg B 81.988.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 10 août 2006 a approuvé les états financiers au 31 mars 2006.

L'Assemblée Générale a décidé de renouveler le mandat de:

- Monsieur Guy de Froment, Président;
- Monsieur Marc Raynaud, Administrateur;
- Monsieur Georges Engel, Administrateur;

et décide de nommer Monsieur Christian Petter, domicilié Mahlerstrasse 7/17, A-1010 Vienne, Autriche comme nouvel administrateur,

pour un terme d'un an venant à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2007.

L'Assemblée Générale a reconduit le mandat de PricewaterhouseCoopers en sa qualité de Réviseur d'Entreprises de WORLDSELECT pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2007.

Pour extrait conforme

Pour WORLDSELECT

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2006, réf. LSO-BU05534. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102863.3//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

RESSOURCES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 72.784.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 1^{er} septembre 2006

Conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, le conseil d'administration accepte:

- La nomination d'un nouvel administrateur et Administrateur-Délégué, M. Jean Naveaux, né le 30 avril 1943 à Villers-la-Loue, et demeurant professionnellement au 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg à partir du 5 avril 2006 à la place de Mme Josette Deraedt décédée.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2006, réf. LSO-BU04499. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102866.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

BIJOUTERIE HOPP ANNE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 24, rue de la Libération.
R. C. Luxembourg B 76.222.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 25 septembre 2006, réf. LSO-BU05899, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 26 septembre 2006.

Signature.

(102864.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

BIJOUTERIE HOPP ANNE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 24, rue de la Libération.
R. C. Luxembourg B 76.222.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 25 septembre 2006, réf. LSO-BU05900, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 26 septembre 2006.

Signature.

(102868.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

BIJOUTERIE HOPP ANNE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 24, rue de la Libération.
R. C. Luxembourg B 76.222.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 25 septembre 2006, réf. LSO-BU05901, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 26 septembre 2006.

Signature.

(102872.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

BIJOUTERIE HOPP ANNE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 24, rue de la Libération.
R. C. Luxembourg B 76.222.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 25 septembre 2006, réf. LSO-BU05902, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 26 septembre 2006.

Signature.

(102874.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

BIJOUTERIE HOPP ANNE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 24, rue de la Libération.
R. C. Luxembourg B 76.222.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 25 septembre 2006, réf. LSO-BU05903, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 26 septembre 2006.

Signature.

(102876.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

BIJOUTERIE HOPP ANNE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 24, rue de la Libération.
R. C. Luxembourg B 76.222.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 25 septembre 2006, réf. LSO-BU05905, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 26 septembre 2006.

Signature.

(102878.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

SCHILLER & KAUFMANN S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg B 71.495.

Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 18 novembre 1999.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 19 septembre 2006, réf. LSO-BU04529, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SCHILLER & KAUFMANN S.A.

Signature

(102925.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

PRIBINVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 107.957.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2006, réf. LSO-BU01431, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2006.

Signature.

(102936.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

ATHENA ADVISORY S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 47.020.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2006, réf. LSO-BU01429, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2006.

Signature.

(102937.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

ATHENA II ADVISORY S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 47.418.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2006, réf. LSO-BU01427, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2006.

Signature.

(102938.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

BUILDICO POZNAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 80.620.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée générale ordinaire du 23 juin 2006

Monsieur Jerzy Gajewski et Madame Malgorzata Winiarek, Administrateurs de Catégorie A, Messieurs Paul Mouton et Jules Janssen, Administrateurs de Catégorie B, et Monsieur Norbert Schmitz et la société S.G.A. SERVICES S.A., Administrateurs de Catégorie C, sont réélus pour une nouvelle période de 6 ans. Monsieur Eric Herremans est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Pour la société BUILDICO POZNAN S.A.

N. Schmitz

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2006, réf. LSO-BU00720. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102865.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

SOGEFILUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 20.142.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2006, réf. LSO-BU01432, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2006.

Signature.

(102939.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

ALLIED INTERNATIONAL CONSULTANTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 63.339.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 22 septembre 2006, réf. LSO-BU05623, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2006.

STRATEGO TRUST S.A.

Domiciliataire

Signature

(102945.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

JOB PARTNER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.
R. C. Luxembourg B 80.931.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 22 septembre 2006, réf. LSO-BU05627, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2006.

A. Berland

Gérant

(102946.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

SURVEICO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6142 Junglinster, 6, rue Rham.
R. C. Luxembourg B 37.652.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2006, réf. LSO-BU05865, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 26 septembre 2006.

B. Thunus

Directeur

(102962.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

CALLIOPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 60.993.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 11 août 2006

Le siège social est transféré au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

CALLIOPE S.A.

N. Schmitz

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2006, réf. LSO-BT08221. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(102914.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

100272

BUILDCO KRAKOW S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 79.202.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 23 juin 2006

Monsieur Jerzy Gajewski et Madame Malgorzata Winiarek, Administrateurs de Catégorie A, Messieurs Paul Mouton et Jules Janssen, Administrateurs de Catégorie B, et Monsieur Norbert Schmitz et la société S.G.A. SERVICES S.A., Administrateurs de Catégorie C, sont réélus pour une nouvelle période de 6 ans. Monsieur Eric Herremans est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Pour la société BUILDCO KRAKOW S.A.

N. Schmitz

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2006, réf. LSO-BU00713. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102870.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

FINANCIERE DU CAP NORD S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 61.948.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 2 juin 2006 à 11.00 heures à Luxembourg

Résolutions

- L'Assemblée renouvelle le mandat des Administrateurs Messieurs J. Audouin et Jean Quintus et COSAFIN S.A. celui-ci venant à échéance lors de l'Assemblée Générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2006.

- L'Assemblée renouvelle le mandat du Commissaire aux Comptes V.O. CONSULTING LUX S.A., Clémency celui-ci venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2006.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2006, réf. LSO-BU05524. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102873.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

YERNIK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 98.667.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 21 juin 2006

- La démission de Monsieur Jean-Paul Reiland de son mandat d'Administrateur, est acceptée.

Fait à Luxembourg, le 21 juin 2006.

Certifié sincère et conforme

YERNIK S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2006, réf. LSO-BU04241. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102884.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.
